



SION

RAPPORT

de la commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

concernant

***LE PROJET DE BUDGET 2021
DE LA VILLE DE SION***

Document de travail à l'usage du Conseil général

TABLE DES MATIERES

I.	ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE	4
1	Clôture du compte administratif	4
A.	Compte de fonctionnement	5
B.	L'évolution du personnel	10
C.	Compte des investissements	12
D.	Financement des investissements	17
E.	Endettement net.....	18
F.	Chiffres clés - ratios	19
G.	Planification financière 2021 - 2024	21
2	Vote d'entrée en matière	23
A.	Discussion d'entrée en matière	23
B.	Vote d'entrée en matière	23
II.	COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS.....	24
1	Administration Générale & Finances.....	27
A.	Compte de fonctionnement	27
B.	Compte des investissements	28
2	Economie & tourisme.....	29
A.	Compte de fonctionnement	29
B.	Compte des investissements	31
3	Education & Culture.....	32
A.	Compte de fonctionnement	32
B.	Compte des investissements	33
4	Affaires sociales	34
A.	Compte de fonctionnement	34
B.	Compte des investissements	35
5	Sécurité publique.....	36
A.	Compte de fonctionnement	36
B.	Compte des investissements.....	37
6	Travaux publics & Environnement.....	38
A.	Compte de fonctionnement	38
B.	Compte des investissements	39
7	Bâtiments & Constructions	40
A.	Compte de fonctionnement	40
B.	Compte des investissements	41
8	Urbanisme & Mobilité.....	42
A.	Compte de fonctionnement	42
B.	Compte des investissements	44
9	Sport, Jeunesse & Loisirs.....	45
A.	Compte de fonctionnement	45
B.	Compte des investissements	46
III.	AMENDEMENTS.....	47
IV.	CONCLUSIONS	47
V.	VOTE FINAL.....	51

Madame la Présidente du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission de Gestion a examiné le projet de budget 2021 de la Ville. Elle a siégé à 9 reprises pour préparer et établir son rapport. Il est prévu de siéger à 3 reprises pour l'étude des propositions d'amendements.

Dans le cadre de l'étude du présent budget,

la Commission a été reçue :

- le mercredi 7 octobre 2020 par M. Raphaël Marclay, conseiller communal, M. Bertrand Yerly, directeur de l'UTO, MM. Michel Barras et Nicolas Mathieu, représentants OIKEN, ainsi que M. Philippe Varone, Président de la Ville, pour une visite et explication du fonctionnement du CAD à l'hôpital de Sion et à l'UTO.

la Commission a également participé :

- le lundi 19 octobre 2020 à la séance commune de présentation du Budget 2021 faite par M. Patrick Dondainaz.

la Commission a accueilli :

- le mercredi 11 novembre 2020, M. Philippe Varone, Président de la Ville et M. Patrick Dondainaz, chef du service Finances pour la séance des questions.

Document de travail à l'usage du Conseil général

I. ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

1 Clôture du compte administratif

Préambule :

Selon l'agenda fixé par le Canton du Valais, les communes valaisannes devront publier leurs états financiers sur la base du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) défini par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances à partir de l'exercice 2022.

Désignée par la Fédération des communes valaisannes, la Commune de Sion est l'une des dix communes pilotes. Le projet de budget 2021 a ainsi été établi conformément aux nouvelles normes.

Cette modification du plan comptable donne lieu à de nombreux transferts entre rubriques ou entre dicastères.

De ce fait, il n'existe plus de points de repères et les tableaux utilisés jusqu'ici ne permettent plus de comparaison par rapport aux années précédentes.

Le service des finances s'est attaché à rétablir des chiffres comparables pour les Comptes 2019, le Budget 2020 et 2021. La Cogest a ainsi mis en place de nouveaux tableaux qui reprennent ces chiffres et qui deviendront éloquentes au cours des prochaines années.

Seuls les totaux de l'aperçu du compte administratif, l'aperçu du compte annuel, les récapitulatifs des comptes Fonctionnement et Investissements et les statistiques peuvent être comparés sur le modèle des rapports précédents.

En outre, les indicateurs financiers mis en place ne donnent plus une note mais des appréciations selon les valeurs obtenues. Ces appréciations pourront être sujettes à modifications et seront probablement réévaluées à la lumière des enseignements tirés par les communes pilotes.

Pour plus de détail relatif aux changements intervenus, vous trouverez dans la brochure du budget à la fin de chaque dicastère sous les remarques, les transferts qui ont touchés d'une manière ou d'une autre chaque rubrique ou dicastère.

A. Compte de fonctionnement

Les **charges** du compte de fonctionnement s'élèvent à **CHF 223'590'000** et les amortissements comptables à **CHF 21'100'000**. Les **revenus** de fonctionnement s'élèvent à **CHF 218'640'000**.

A contrario des exercices précédents, le budget 2021 présente un excédent de charge de **CHF 4'950'000** contre un excédent de revenus de **CHF 411'000** pour le budget 2020.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et des recettes en fonction des comptes 2019, du budget 2020 et du projet de budget 2021.

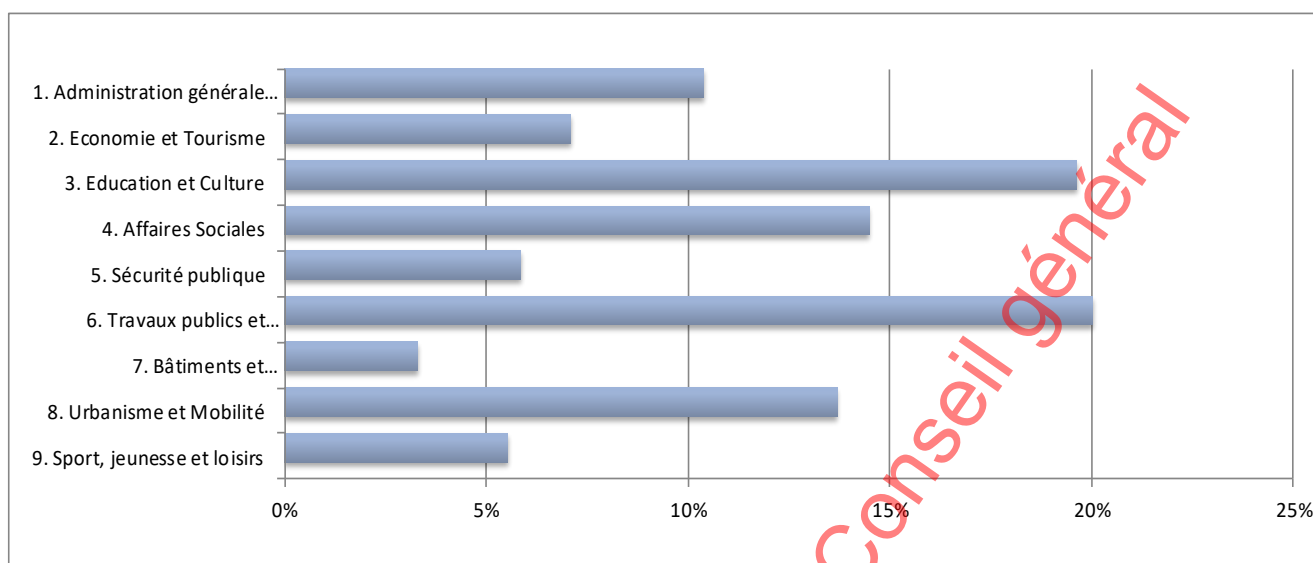
Fonctionnement Récapitulatif	Compte - 2019 [CHF]	Budget - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2021 - C 2019	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	235 647 895,90	233 069 000,00	223 590 000,00	-9 479 000,00	-4,07	-12 057 895,90	-5,12
Revenus financiers	236 557 994,01	233 480 000,00	218 640 000,00	-14 840 000,00	-6,36	-17 917 994,01	-7,57
Résultat	910 098,11	411 000	-4 950 000,00	-5 361 000,00	-1304,38	-5 860 098,11	-643,90

Le Budget de fonctionnement 2021 est marqué par :

- La baisse des recettes fiscales qui devraient s'élever à CHF 113.45mios, inférieures de plus de CHF 7mios par rapport aux comptes 2019.
- L'augmentation à CHF 7.5mios (plus CHF 1.5mios par rapport au budget 2020) de la rubrique « Produits exceptionnels, plus-values » suite à la vente du bâtiment utilisé jusqu'à présent par OIKEN à Crans-Montana. Par ailleurs, le budget 2021 n'inclut pas le paiement de la 3ème tranche de la vente du terrain de l'ancienne voirie.
- L'augmentation du budget « mobilité » à CHF 5.6mios (plus CHF 0.71mios), conséquence de la réorganisation du dispositif des bus sédunois.
- Un bénéfice de CHF 4.54mios sur l'activité achat-vente d'énergies de partenaires (plus CHF 2.96mios par rapport au budget 2020).
- L'augmentation de CHF 0.75mios des subventions à l'ASLAE. Cette augmentation résulte des éléments suivants :
 - Déploiement de l'entier du dispositif des crèches-nurseries
 - Augmentation du nombre de places à l'UAPE « La Récré »
 - Ouverture de la nouvelle UAPE à l'avenue Oscar-Bider
 - Revalorisation des conditions salariales du personnel des UAPE

Il est à noter également que le budget 2021 n'intègre plus les CHF 1.8mios de dividendes supplémentaires versés en 2019 et 2020 dans le cadre de la fusion ESR/SIESA.

Ci-dessous, la répartition en % des charges par dicastère.



Les **charges** et **revenus** par dicastère du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :

Dicastère	Compte - 2019		Budget - 2020		Budget - 2021		[A]	[B]
	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
1. Administration générale et finances	24 484 134,27	10,39	23 820 000	10,22	23 200 000	10,38	-5,24%	-2,60%
2. Economie et Tourisme	22 189 946,05	9,42	21 699 000	9,31	15 840 000	7,08	-28,62%	-27,00%
3. Education et Culture	42 701 597,14	18,12	42 850 000	18,39	43 940 000	19,65	2,90%	2,54%
4. Affaires Sociales	31 848 934,26	13,52	34 580 000	14,84	32 420 000	14,50	1,79%	-6,25%
5. Sécurité publique	15 475 834,69	6,57	12 580 000	5,40	13 060 000	5,84	-15,61%	3,82%
6. Travaux publics et Environnement	47 608 894,06	20,20	46 830 000	20,09	44 780 000	20,03	-5,94%	-4,38%
7. Bâtiments et Constructions	8 734 192,34	3,71	8 650 000	3,71	7 410 000	3,31	-15,16%	-14,34%
8. Urbanisme et Mobilité	29 622 160,84	12,57	29 200 000	12,53	30 600 000	13,69	3,30%	4,79%
9. Sport, jeunesse et loisirs	12 982 202,25	5,51	12 860 000	5,52	12 340 000	5,52	-4,95%	-4,04%
Total	235 647 895,90	100,00	233 069 000	100,00	223 590 000	100,00	-5,12%	-4,07%

Dicastère	Compte - 2019		Budget - 2020		Budget - 2021		[A]	[B]
	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
1. Administration générale	137 586 576,42	58,16	138 500 000	59,32	131 310 000	60,06	-4,56%	-5,19%
2. Finances	22 289 780,65	9,42	21 380 000	9,16	18 570 000	8,49	-16,69%	-13,14%
3. Instruction publique	7 780 381,20	3,29	7 880 000	3,38	8 070 000	3,69	3,72%	2,41%
4. Sécurité sociale	5 420 630,61	2,29	6 025 000	2,58	1 880 000	0,86	-65,32%	-68,80%
5. Sécurité publique	10 786 649,46	4,56	6 980 000	2,99	7 100 000	3,25	-34,18%	1,72%
6. Travaux publics	30 249 568,30	12,79	30 470 000	13,05	29 650 000	13,56	-1,98%	-2,69%
7. Edilité et Urbanisme	5 556 224,00	2,35	5 980 000	2,56	5 250 000	2,40	-5,51%	-12,21%
8. Eau, énergie	15 380 175,37	6,50	14 675 000	6,29	15 080 000	6,90	-1,95%	2,76%
9. Sport, jeunesse et loisirs	1 508 008,00	0,64	1 590 000	0,68	1 730 000	0,79	14,72%	8,81%
Total	236 557 994,01	100,00	233 480 000	100,00	218 640 000	100,00	-7,57%	-6,36%

Résultat de l'exercice	910 098,11	411 000	-4 950 000	-643,90%	-1304,38%
------------------------	------------	---------	------------	----------	-----------

[A] Ecart relatif au Compte 2019 - [B] Ecart relatif au Budget 2020

Les **charges** et **revenus** par Nature du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Compte - 2019		Budget - 2020		Budget - 2021		[A]	[B]
Selon les natures	%		%		%			
Charges								
30. Charges de personnel	56 703 071,10	24,06	50 273 000	21,57	51 499 500	23,03	-9,18%	2,44%
31. Biens, services et marchandises	70 974 254,64	30,12	70 643 500	30,31	63 837 900	28,55	-10,05%	-9,63%
33. Amortissements	18 150 026,08	7,70	17 230 000	7,39	17 119 000	7,66	-5,68%	-0,64%
34. Charges Financières	6 166 810,25	2,62	5 695 000	2,44	4 995 000	2,23	-19,00%	-12,29%
35. Attribution à des fonds de financements spéciaux	1 203 159,64	0,51	977 000	0,42	396 100	0,18	-67,08%	-59,46%
36. Charges de transferts	76 742 897,72	32,57	83 308 500	35,74	80 887 500	36,18	5,40%	-2,91%
37. Subventions redistribuées	420 000,00	0,1782	5 000,00	0,002	5 000,00	0,0022	-98,81%	0,00%
39. Imputations internes	5 287 676,47	2,24	4 937 000	2,12	4 850 000	2,17	-8,28%	-1,76%
Total	235 647 895,90	100,00	233 069 000	100,00	223 590 000	100,00	-5,12%	-4,07%

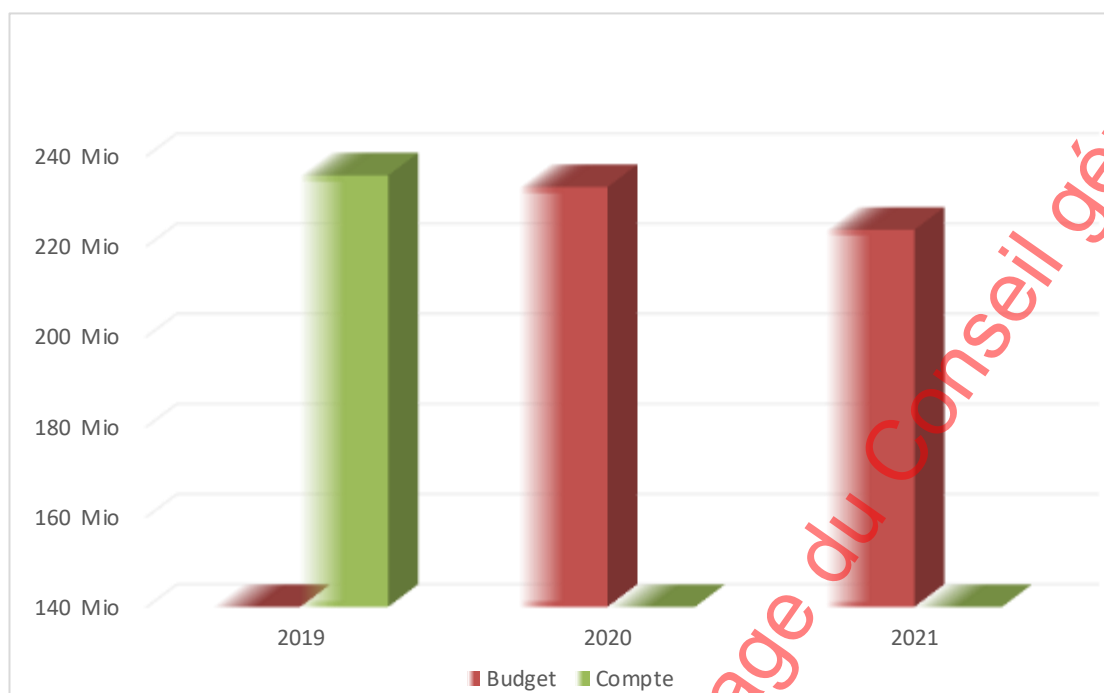
	Compte - 2019		Budget - 2020		Budget - 2021		[A]	[B]
Selon les natures	%		%		%			
Revenus								
40. Revenus fiscaux	121 141 628,56	51,21	119 960 000	51,38	113 450 000	51,89	-6,35%	-5,43%
41. Patentes et concessions	186 457,45	0,08	188 000	0,08	182 000	0,08	-2,39%	-3,19%
42. Taxes	66 366 694,28	28,06	62 569 500	26,80	55 562 500	25,41	-16,28%	-11,20%
43. Revenus divers	6 000,00	0,00	0	0,00	0	0,00	-100,00%	0,00%
44. Revenus financiers	29 036 486,82	12,27	31 911 500	13,67	30 959 300	14,16	6,62%	-2,98%
45. Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	2 067 211,69	0,87	1 697 000	0,73	1 726 700	0,79	-16,47%	1,75%
46. Revenus de transferts	12 045 838,74	5,09	12 212 000	5,23	11 904 500	5,44	-1,17%	-2,52%
47. Subventions à redistribuer	420 000,00	0,1775	5 000,00	0,00	5 000,00	0,0023	-98,81%	0,00%
49. Imputations internes	5 287 676,47	2,24	4 937 000	2,11	4 850 000	2,22	-8,28%	-1,76%
Total	236 557 994,01	100,00	233 480 000	100,00	218 640 000	100,00	-7,57%	-6,36%

Résultat de l'exercice	910 098,11	411 000,10	-4 949 999,90	-643,90%	-1304,38%
------------------------	-------------------	-------------------	----------------------	-----------------	------------------

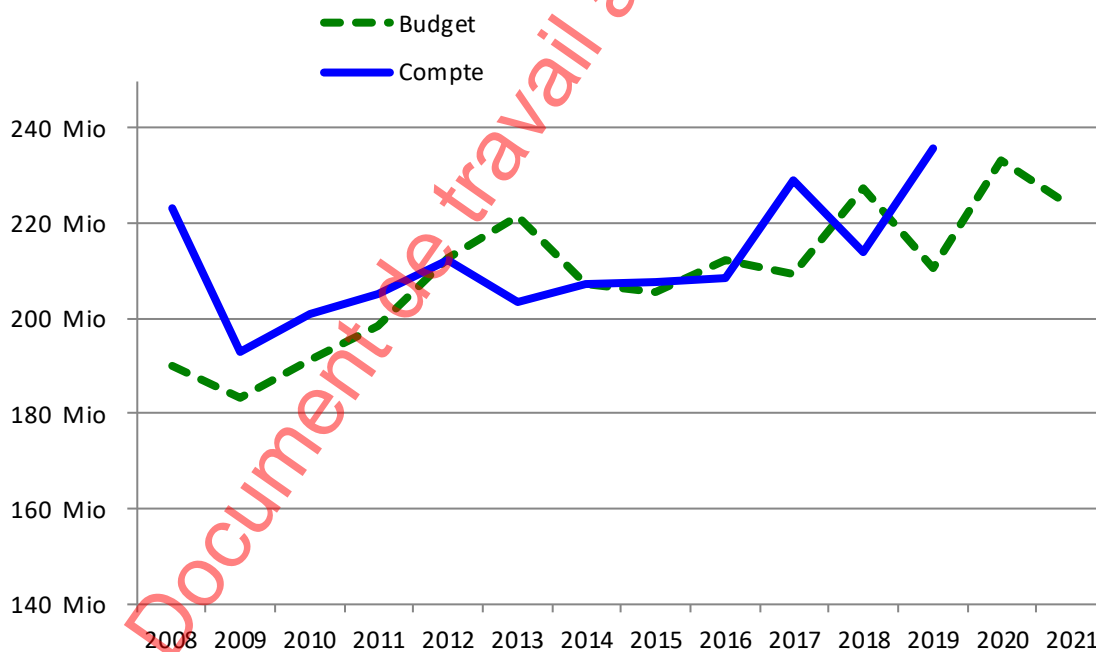
[A] Ecarts relatifs au Compte 2019 - [B] Ecarts relatifs au Budget 2020

Le **graphique des charges** ci-dessous met en évidence l'évolution des charges année après année

Total des Charges

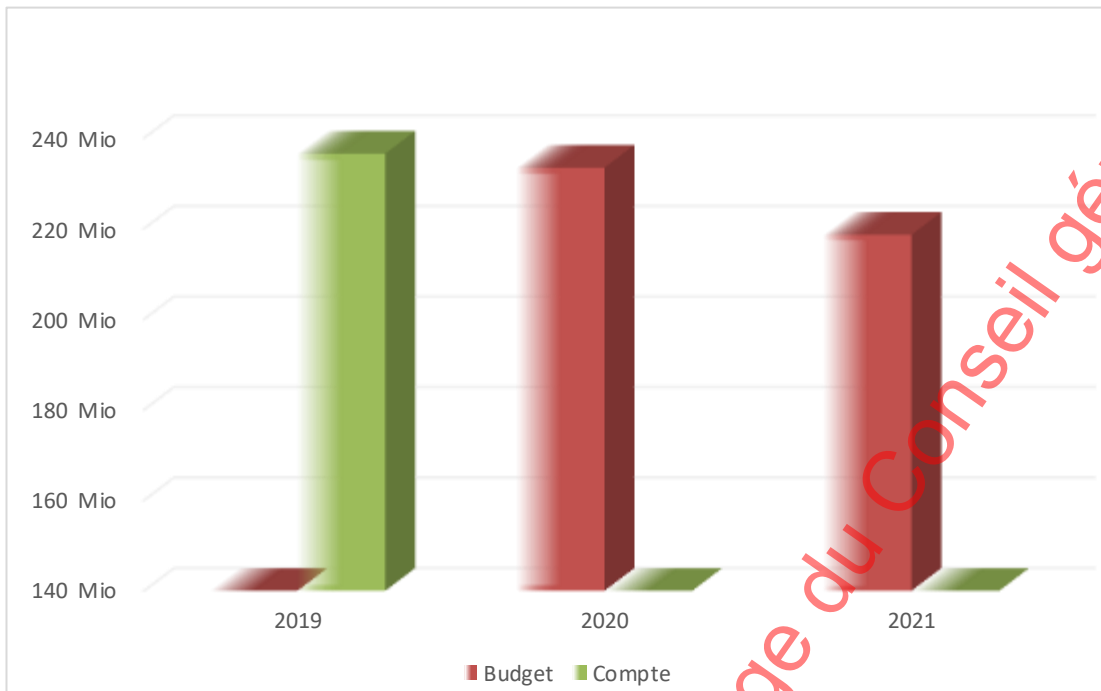


Total des Charges

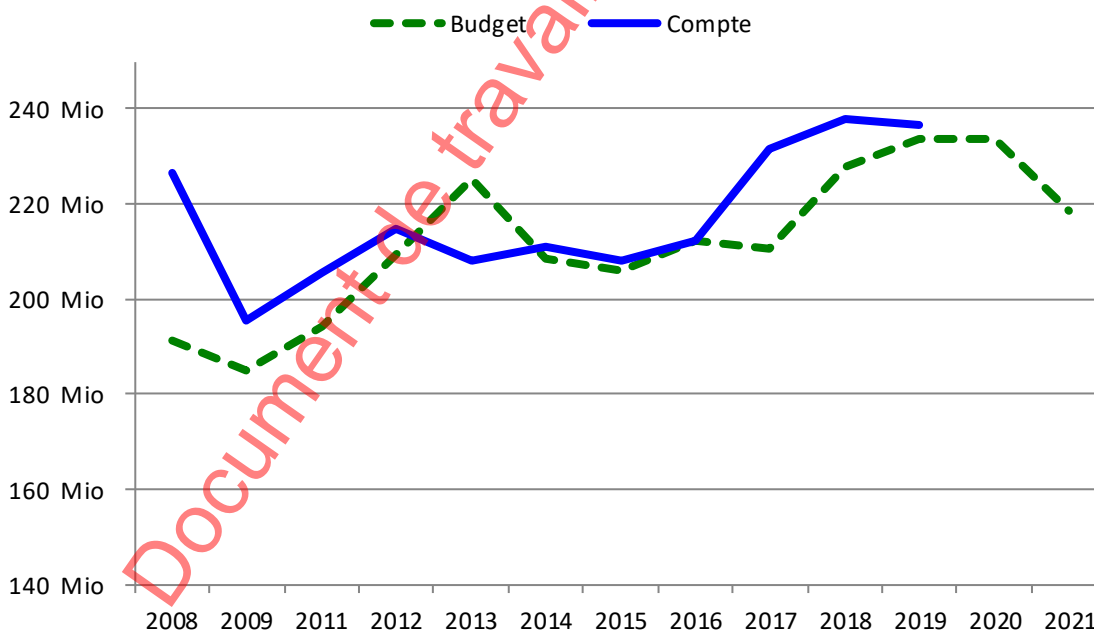


Le **graphique des revenus** ci-dessous met en évidence les revenus année après année

Total des Revenus



Total des Revenus



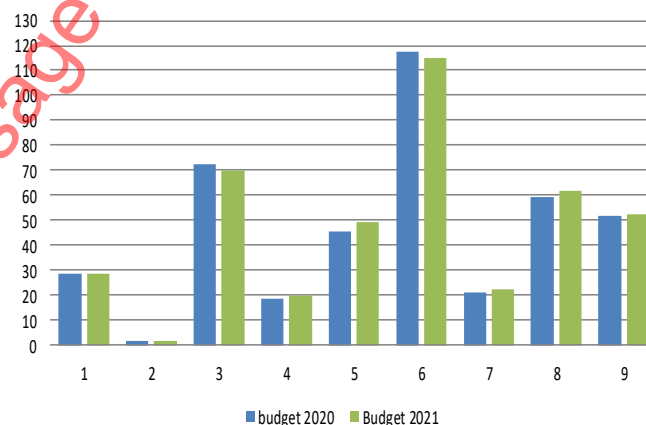
B. L'évolution du personnel

Entre le 01.01.2021 et le 31.12.2021, l'effectif du personnel budgété en équivalents plein-temps devrait évoluer comme suit :

Dicastère	Evolution du Personnel			
	Variation	Compte 2019	Budget 2021	%
1. Administration générale et finances	0,27	28,53	28,80	0,95%
2. Economie et Tourisme	0,69	1,31	2,00	52,67%
3. Education et Culture	-5,47	75,17	69,70	-7,28%
4. Affaires sociales	1,89	17,66	19,55	10,70%
5. Sécurité publique	-46,08	95,48	49,40	-48,26%
6. Travaux publics et Environnement	-1,19	116,19	115,00	-1,02%
7. Bâtiments et Constructions	0,42	22,23	22,65	1,89%
8. Urbanisme et Mobilité	5,00	56,90	61,90	8,79%
9. Sport, jeunesse et loisirs	1,04	51,46	52,50	2,02%
Total	-43,43	464,93	421,50	-9,34%



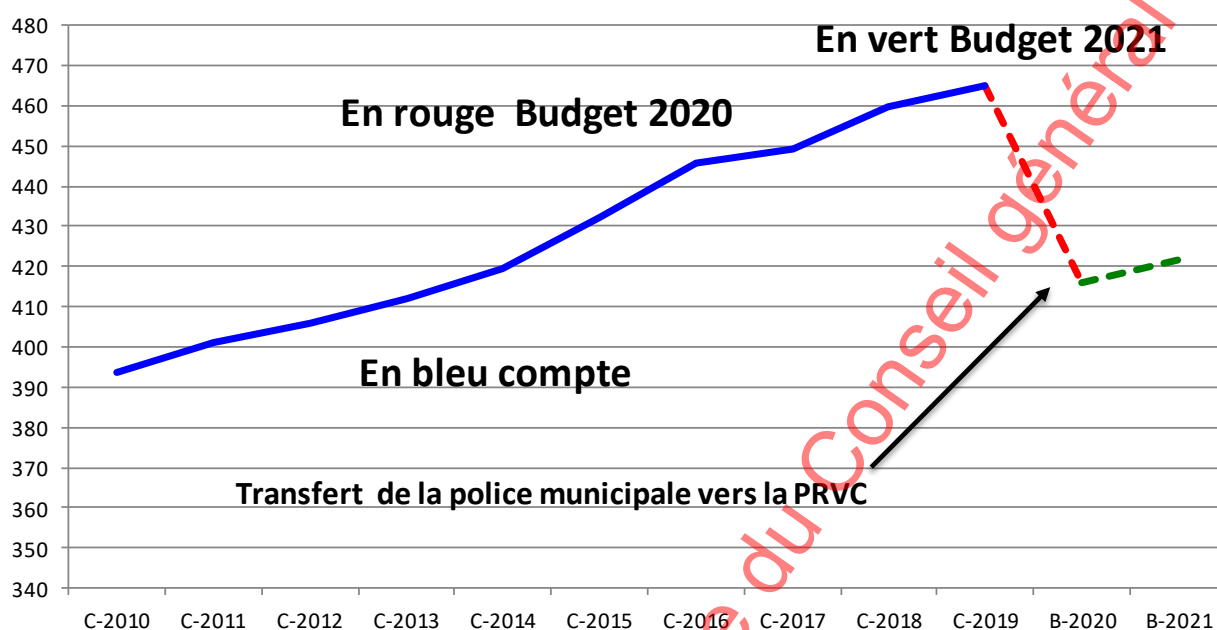
Dicastère	Evolution du Personnel			
	Variation	budget 2020	Budget 2021	%
1. Administration générale et finan	0,10	28,70	28,80	0,35%
2. Economie et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	-2,80	72,50	69,70	-3,86%
4. Affaires sociales	1,20	18,35	19,55	6,54%
5. Sécurité publique	4,05	45,35	49,40	8,93%
6. Travaux publics et Environneme	-2,35	117,35	115,00	-2,00%
7. Bâtiments et Constructions	1,50	21,15	22,65	7,09%
8. Urbanisme et Mobilité	2,75	59,15	61,90	4,65%
9. Sport, jeunesse et loisirs	0,90	51,6	52,50	1,74%
Total	5,35	416,15	421,50	1,29%



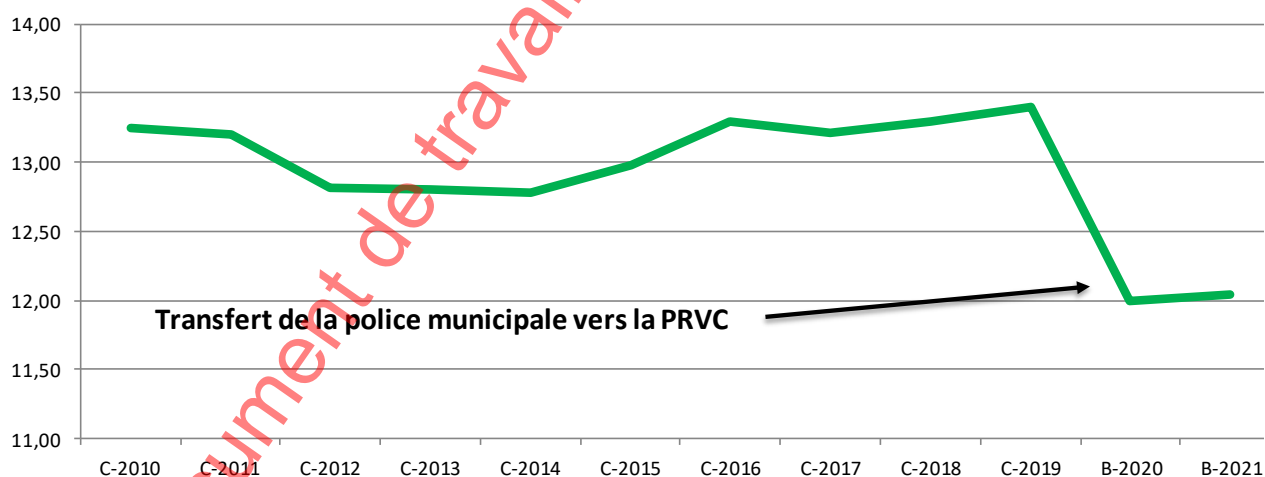
Evolution du personnel depuis 2010 / Nombre de postes pour 1000 habitants

Exercice	C-2010	C-2011	C-2012	C-2013	C-2014	C-2015	C-2016	C-2017	C-2018	C-2019	B-2020	B-2021
ETP total	393,56	400,93	406,08	411,96	419,27	432,05	445,8	449,13	459,89	464,93	416,15	421,5
Habitants	29 718	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 599	34 708	34 710	35 000
ETP/1000 Habitants	13,24	13,20	12,82	12,81	12,78	12,98	13,29	13,21	13,29	13,40	11,99	12,04

Evolution du personnel (Nbres de postes EPT)



Nbres de postes EPT pour mille habitants



Mis à part les importantes différences dues à la réorganisation des services de police (transfert d'environ 53 EPT à la PRVC), la Commission de Gestion observe que le nombre d'EPT par habitant demeure stable (+/- 1.5 EPT) depuis plus de 10 ans.

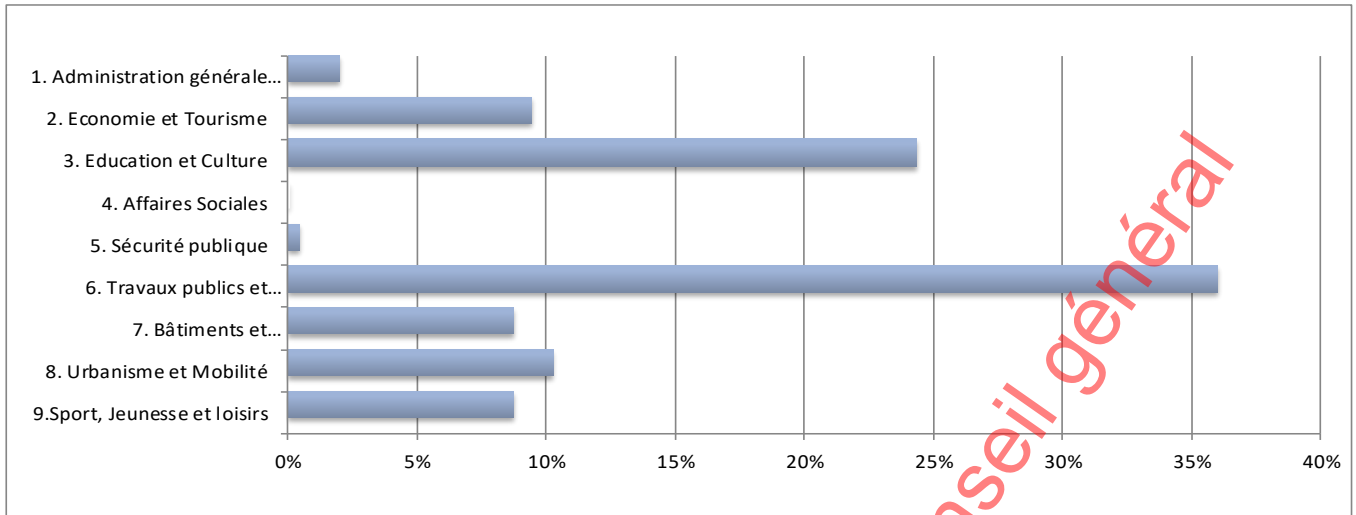
C. Compte des investissements

Le budget d'investissement présente des dépenses nettes de CHF 25.47mios, supérieures de CHF 0.11mios par rapport au budget 2020. Le budget d'investissement 2021 se situe dans la moyenne des investissements des exercices de la dernière législature.

Le compte des investissements se présente de la manière suivante :

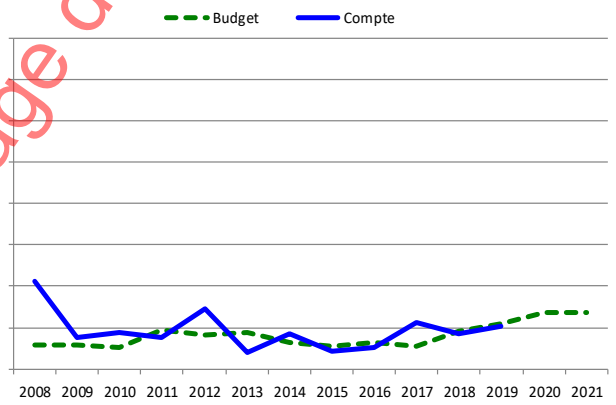
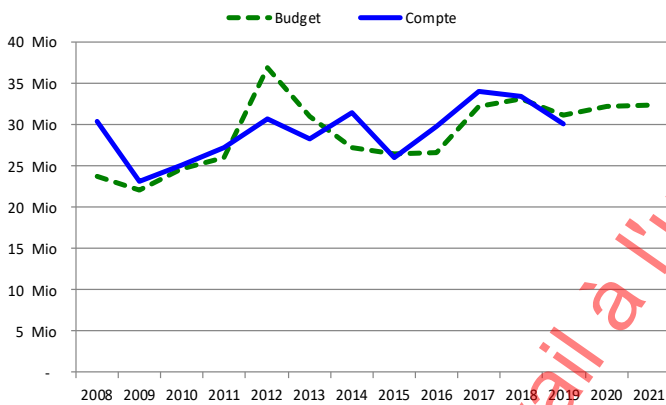
Investissement	Compte - 2019	Budget - 2020	Budget - 2021	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2021 - C 2020	
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	30 016 237,00	32 130 000	32 290 000	160 000,00	0,50	2 273 763,00	7,58
Recettes d'investissements	5 126 997,05	6 770 000	6 820 000	50 000,00	0,74	1 693 002,95	33,02
Excédent de dépenses	24 889 239,95	25 360 000	25 470 000	110 000,00	0,43	580 760,05	2,33

Division	Dépenses		Recettes	
	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale et finances	500 000,00	1,55	-	0,00
2. Economie et Tourisme	2 400 000,00	7,43	-	0,00
3. Education et Culture	7 400 000,00	22,92	1 200 000,00	17,60
4. Affaires Sociales	-	0,00	-	0,00
5. Sécurité publique	120 000,00	0,37	-	0,00
6. Travaux publics et Environnement	13 470 000,00	41,72	4 290 000,00	62,90
7. Bâtiments et Constructions	2 230 000,00	6,91	-	0,00
8. Urbanisme et Mobilité	3 170 000,00	9,82	550 000,00	8,06
9. Sport, Jeunesse et loisirs	3 000 000,00	9,290802	780 000,00	11,44
Total	32 290 000,00	100,00	6 820 000,00	100,00
Excédent de dépenses	-25 470 000,00			



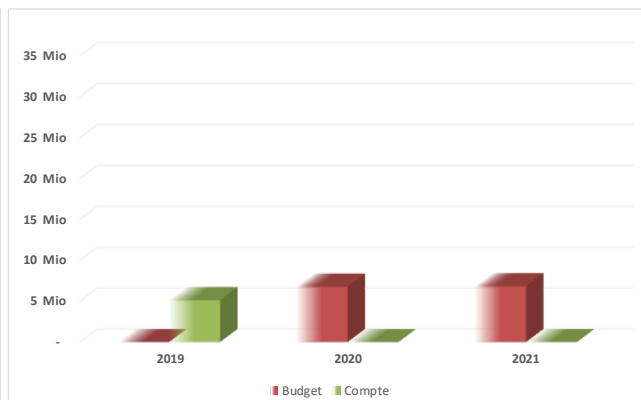
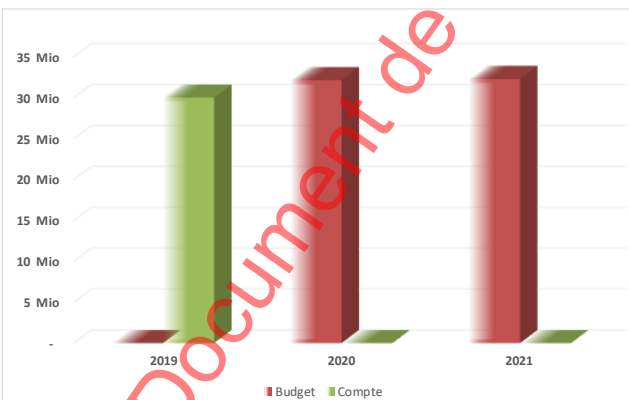
Total des Dépenses

Total des Recettes



Total des Dépenses

Total des Recettes



Programme de législature / priorités d'investissements et d'études

Comme déjà signalé dans le rapport sur le budget 2020, c'est le programme de législature qui détaille les priorités d'investissements et d'études.

Le programme de législature 2021/2024 sera présenté au Conseil général en début de la prochaine législature.

Document de travail à l'usage du Conseil général

Les montants figurant au budget 2021 se répartissent comme suit :

Dans les immobilisations corporelles :

Dic	Immobilisations corporelles	Budget 2021
3	Terrains bâtis	7 100 000,00
6	Routes / voies de communication	6 250 000,00
6	Autres ouvrages de génie civil	2 040 000,00
7	Terrains bâtis	1 550 000,00
6	Autres ouvrages de génie civil	1 150 000,00
9	Terrains bâtis	1 150 000,00
9	Terrains bâtis	1 000 000,00
6	Aménagement des cours d'eau	950 000,00
8	Terrains bâtis	950 000,00
9	Terrains bâtis	850 000,00
8	Routes / voies de communication	700 000,00
7	Autres ouvrages de génie civil	530 000,00
8	Routes / voies de communication	500 000,00
6	Terrains bâtis	400 000,00
6	Biens mobiliers	400 000,00
5	Terrains bâtis	120 000,00
6	Autres ouvrages de génie civil	100 000,00
Total		25 740 000,00

Dans les immobilisations incorporelles :

Dic	Immobilisations incorporelles	Budget 2021
8	Autres immobilisations incorporelles	720 000,00
1	Logiciels	500 000,00
8	Autres immobilisations incorporelles	300 000,00
6	Autres immobilisations incorporelles	200 000,00
Total		1 720 000,00

Il faut ajouter à ces montants :

pour des participations et capital social :

Dic	Participations et capital social	Budget 2021
2	Participations aux entreprises publiques	1 200 000,00
Total		1 200 000,00

pour des subventions d'investissement :

Dic	Propres subventions d'investissement	Budget 2021
2	Subventions accordées au canton	1 200 000,00
6	Subventions accordées au canton	750 000,00
6	Subventions aux communes et associations de communes	480 000,00
6	Subventions accordées aux privés	400 000,00
6	Subventions accordées au canton	350 000,00
3	Subventions accordées au canton	300 000,00
7	Subventions accordées au canton	150 000,00
Total		3 630 000,00

ainsi que pour des subventions d'investissement acquises :

Dic	Subventions d'investissement acquises	Budget 2021
6	Subventions acquises du canton	-2 650 000,00
3	Subventions acquises du canton	-1 200 000,00
6	Subventions acquises du canton	-650 000,00
9	Subv. entreprises privées	-600 000,00
6	Subv. de personnes physiques	-300 000,00
6	Subv. de personnes physiques	-300 000,00
8	Subventions acquises du canton	-250 000,00
6	Subventions acquises du canton	-240 000,00
8	Communes et associations de communes	-200 000,00
9	Subventions acquises du canton	-180 000,00
6	Subv. de personnes physiques	-150 000,00
8	Communes et associations de communes	-100 000,00
Total		-6 820 000,00

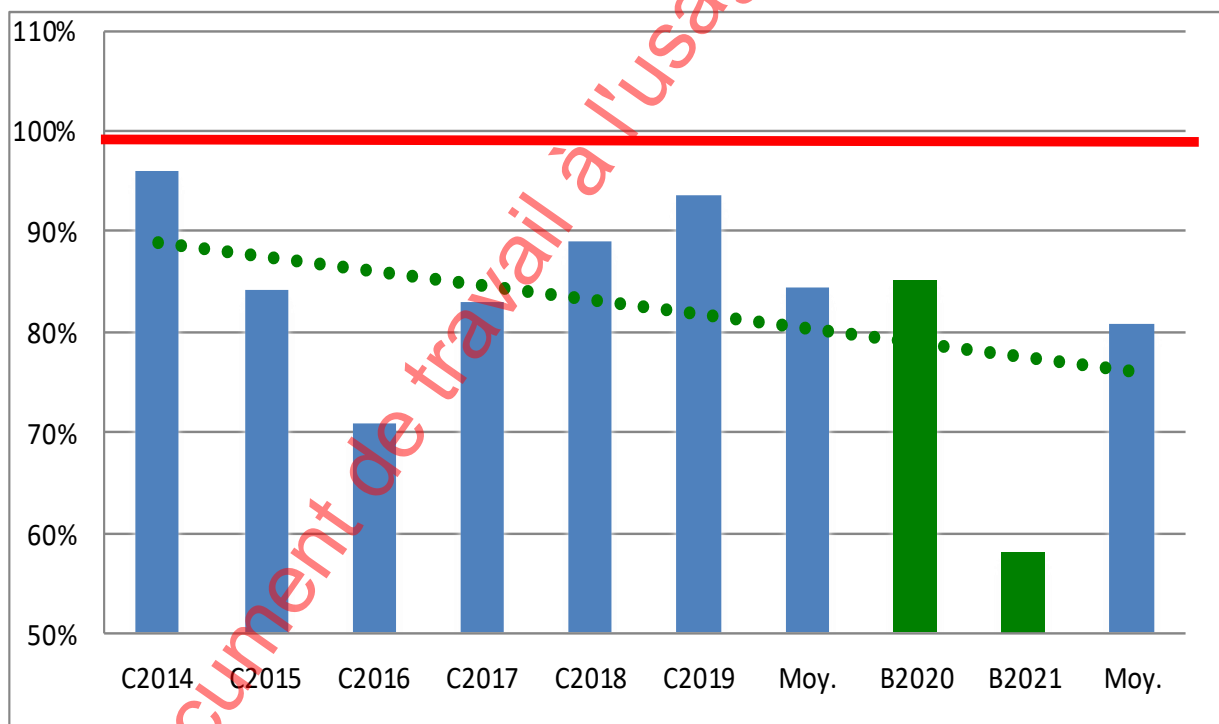
D. Financement des investissements

en milliers de CHF

COMPTES/BUDGET	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	Moy.	B2020	B2021	Moy.
Dépenses d'investissements	25 977	28 674	29 775	34 007	33404	30016	30 367	32 130	32 290	30 894
Recettes d'investissements	2 140	2 560	2 601	5 603	4261	5126	3 433	6 770	6 820	4 394
Investissements nets	23 836	26 113	27 174	28 404	29 143	24 890	26 934	25 360	25 470	26 500
Autofinancement	22 906	21 989	19 235	23 539	25 914	23285	22 717	21 621	14 816	21 431
Insuffisance d'autofinancement	930	4 124	7 939	4 865	3 229	1 605	4 218	3 739	10 654	5 069

Marge d'autofinancement	96,1%	84,2%	70,8%	82,9%	88,9%	93,6%	84,3%	85,3%	58,2%	80,9%
--------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Marge d'autofinancement moyenne depuis 2014 ==> 84,3%



E. Endettement net

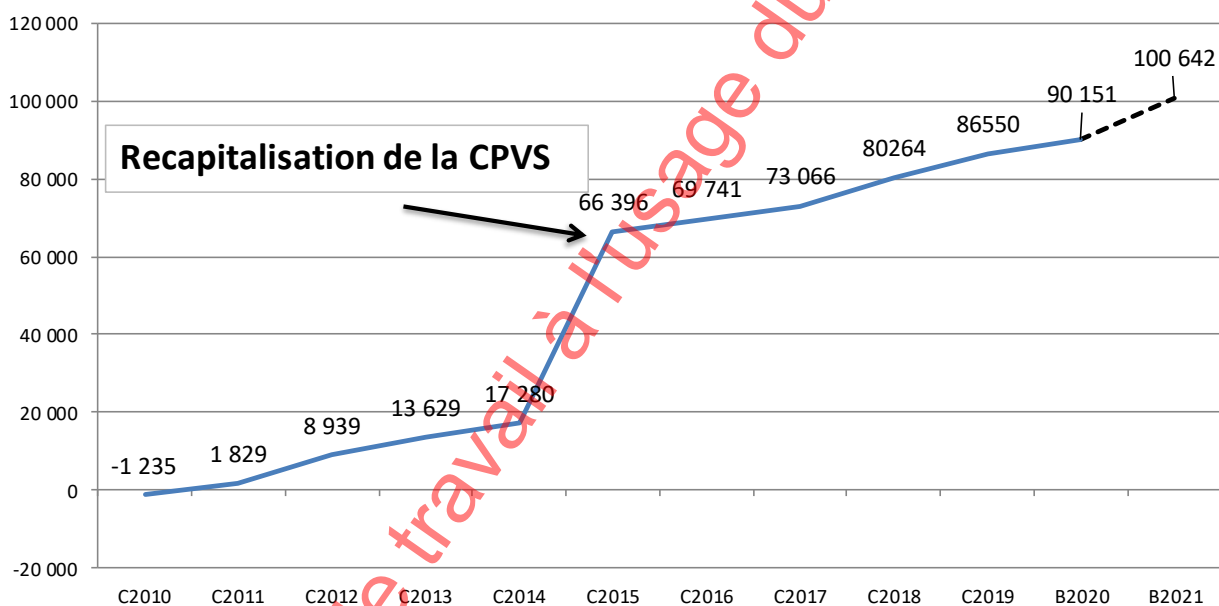
L'endettement net de la Ville passe de CHF 86'550'925.81 au compte 2019 à CHF 100'642'325.81 au budget 2021 soit une augmentation de CHF 14'091'400.00

En milliers de CHF

Endettement net

COMPTES/BUDGET	C2010	C2011	C2012	C2013	C2014	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	B2020	B2021
Endettement net	-1 235	1 829	8 939	13 629	17 280	66 396	69 741	73 066	80 264	86 550	90 151	100 642
Nbre d'habitant	29 718	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 599	34 708	34 710	35 000
Dette par habitant	-42	60	282	424	527	1 994	2 080	2 149	2 320	2 494	2 597	2 875

Evolution de l'endettement net



F. Chiffres clés - ratios

COMPTES/BUDGET	C2020	B2019	B2021	Moy.
Degré d'autofinancement	93,56%	85,3%	58,2%	79,0%
Part des charges d'intérêts	0,61%	0,6%	0,6%	0,6%
Dette brute par rapport aux revenus	114,33%	117,1%	130,1%	120,5%
Proposition des investissements	12,74%	13,5%	14,1%	13,5%
Part du service de la dette	10,68%	10,2%	10,5%	10,5%
Taux d'autofinancement	10,90%	9,5%	128,5%	6,9%

Indicateurs Financiers qualificatif selon les Valeurs MCH2

	C2019	B2020	B2021
Taux d'endettement net	bon	bon	bon
Degré d'autofinancement	cas normal	cas normal	récession
Part des charges d'intérêts	bon	bon	bon
Dette brute par rapport aux revenus	moyen	moyen	moyen
Proposition des investissements	Eff. d'inv. Moyen	Eff. d'inv. Moyen	Eff. d'inv. Moyen
Part du service de la dette	Charge acceptable	Charge acceptable	Charge acceptable
Dette nette 1 par habitant	Endettement. Moyen	Endettement Important	Endettement Important
Taux d'autofinancement	moyen	mauvais	mauvais

Pour rappel, les indicateurs financiers indiquaient une note de 22 pour les comptes 2019 et le budget 2020.

Si les mêmes éléments étaient pris en compte pour le budget 2021, ces derniers présenteraient une note de 19, soit 3 points de moins que pour le budget 2020

Indicateurs Financiers selon MCH1				
	B2020	B2021	C2019	Objectif
Degré d'autofinancement	4	3	4	5
Capacité d'autofinancement	3	2	3	5
Taux des amortissements ordinaires	5	4	5	5
Endettement net par habitant	5	5	5	5
Taux du volume de la dette brute	5	5	5	5
	22	19	22	25

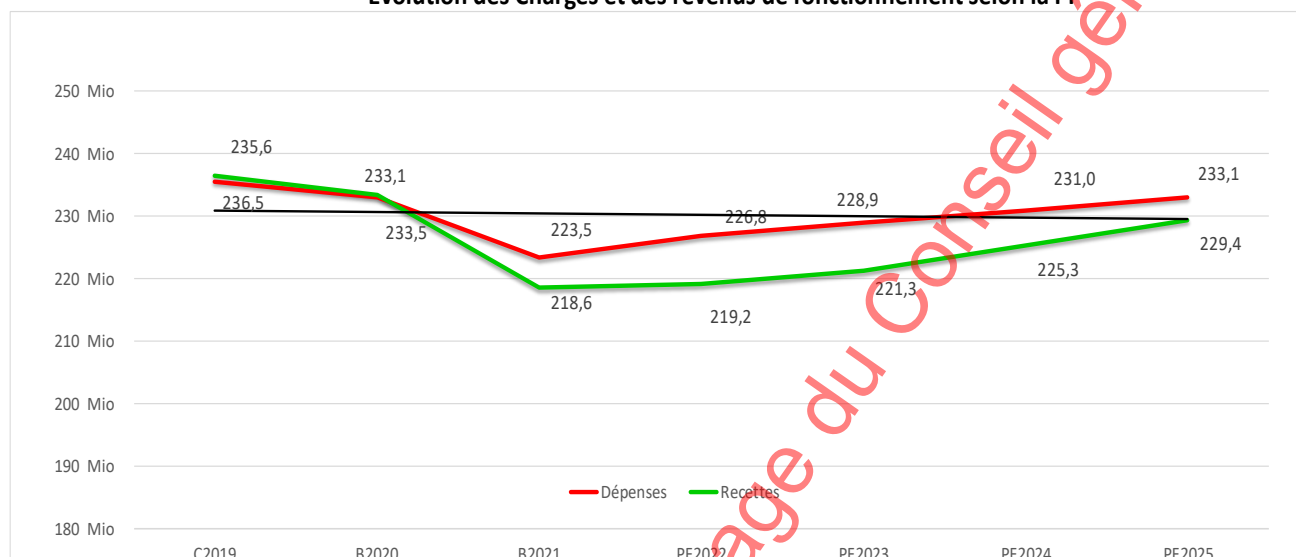
Document de travail à l'usage du Conseil général

G. Planification financière 2021 - 2024

Selon l'art. 18 de l'ordonnance financière des communes :

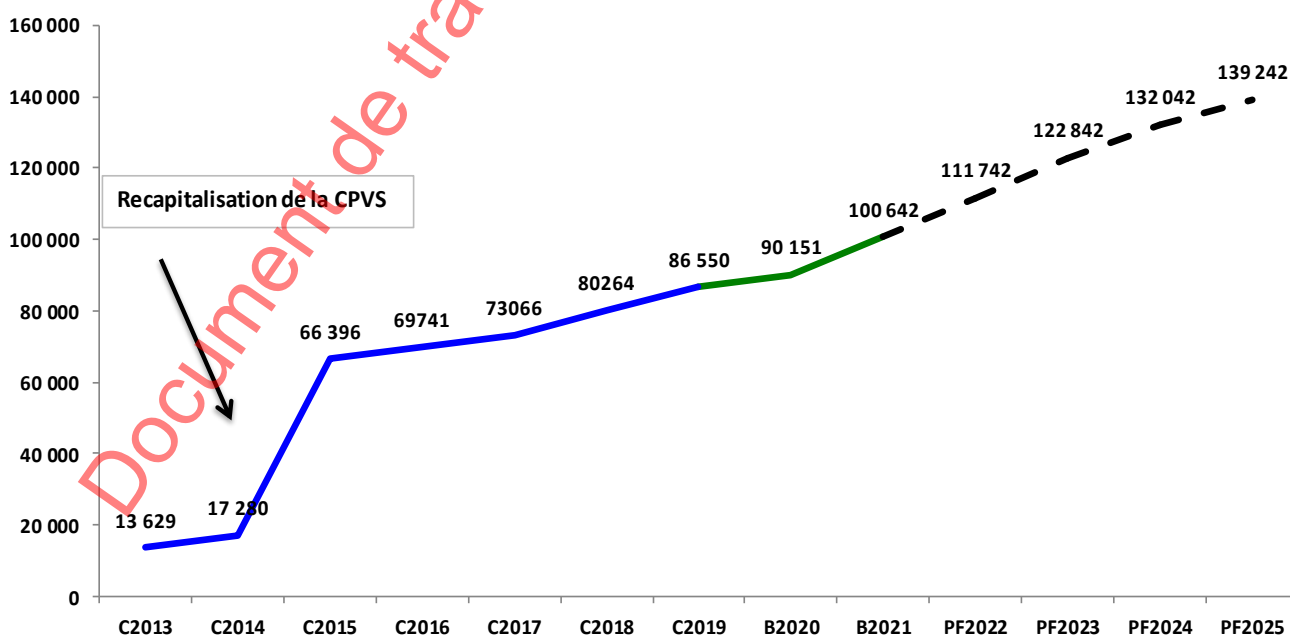
Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier. Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement. Il est actualisé annuellement. Le plan financier doit être porté à la connaissance du conseil général en même temps que le budget.

Evolution des Charges et des revenus de fonctionnement selon la PF

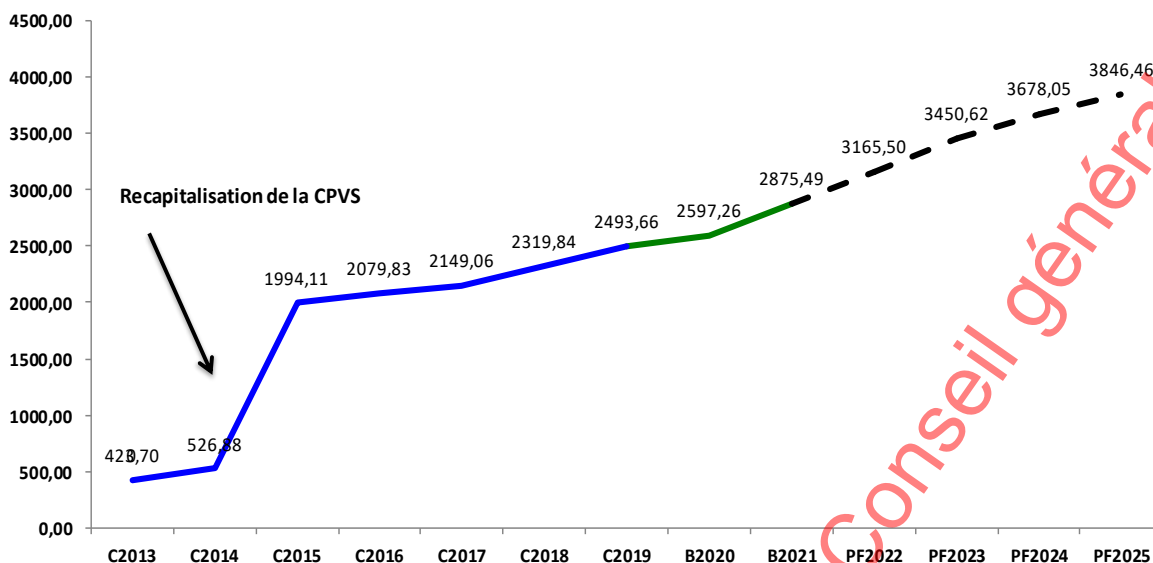


L'écart compris entre les courbes rouges (Dépenses) et verte (Recettes) représente l'endettement supplémentaire annuel en millions de francs.

Evolution de l'endettement net selon la planification financière 22-25

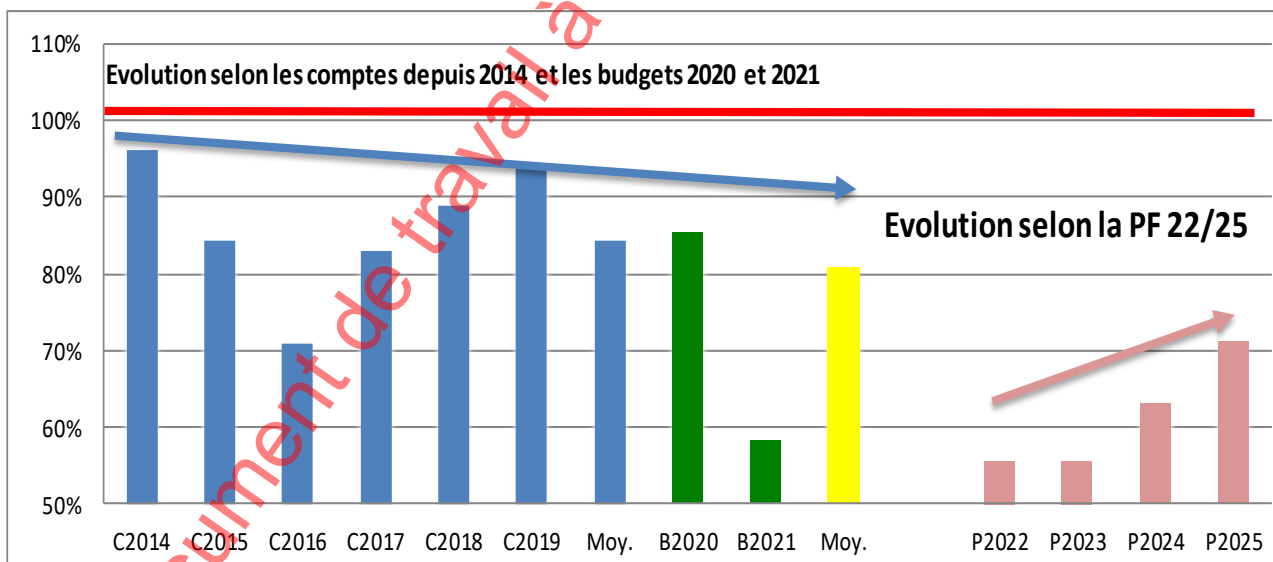


Evolution de l'endettement net par habitant selon la planification financière 22-25



L'autofinancement n'atteignant pas l'objectif des 100%, c'est la dette nette qui subit une augmentation.

Evolution de la marge d'autofinancement de 2014 à 2025



2 Vote d'entrée en matière

A. Discussion d'entrée en matière

Lors de la discussion générale avant le vote d'entrée en matière, la Commission a relevé les points de réflexion suivants :

- Le budget 2021 est le premier budget déficitaire depuis 2011.
- Le degré d'autofinancement se monte à 58.2%. Il en résulte une insuffisance de financement impliquant un recours théorique à l'emprunt de CHF 10.65mios.
- La Commission constate que selon la Planification financière 22/25, le degré d'autofinancement serait en forte baisse pour les années 2022 à 2023 avec un taux de 55.6 %. Pour les années 2024 et 2025 la situation semble se rétablir à de meilleurs niveaux avec un taux d'autofinancement prévu de respectivement 63.2% et 71.2 %.
- L'endettement net progresserait à CHF 139mios dès 2025 (endettement net par habitant à CHF 3'846.00) si l'ensemble des investissements figurant dans la Planification financière 22/25 étaient réalisés.
- Il a également été porté à la connaissance de la Commission que les services de la ville ont déjà consenti de gros efforts afin de « réduire la voilure » et limiter le déficit budgété.

B. Vote d'entrée en matière

La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

II. COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

Remarque : Les réponses aux questions insérées dans le présent rapport sont rapportées telles que fournies par la Ville.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Fonctionnement		Aéroport	

Question 1 : Quel est l'état d'avancement de la création de la future société qui gèrera l'aéroport ? Quel sera l'investissement que fera la ville dans cette nouvelle société ? Quels seraient les coûts de fonctionnement anticipés par la Ville ?

Réponse

La création de la future société d'exploitation de l'aéroport est liée à la modification par le grand conseil de la loi sur les transports qui devrait permettre au canton d'entrer dans cette société et de la financer.

La structure de financement de cette société n'est pas encore clairement établie.

Dans l'attente de la création de la société, le financement de l'aéroport se fera comme à ce jour. Si la loi sur les transports est acceptée, le financement de l'aéroport devrait se faire sur le modèle 70% à la charge du canton et 30% pour l'ensemble des communes valaisannes, selon l'exemple du modèle de financement du réseau routier.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Fonctionnement		Caisse de pension	

Question 2 : De quoi proviennent les variations importantes constatées, sur plusieurs dicastères, des cotisations à la caisse de pension ?

Réponse

Comme le montre le tableau des cotisations de la CPVS ci-dessous :

Plan standard :

Age	Cotisations d'épargne		Cotisations-risque		Total	
	Assurés	Employeur	Assurés	Employeur	Assurés	Employeur
17-21	0.00%	0.00%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%
22-24	10.25%	4.75%	1.25%	1.25%	11.5%	6.0%
25-29	10.25%	5.75%	1.25%	1.25%	11.5%	7.0%
30-34	10.25%	6.75%	1.25%	1.25%	11.5%	8.0%
35-39	10.25%	7.75%	1.25%	1.25%	11.5%	9.0%
40-44	10.25%	8.75%	1.25%	1.25%	11.5%	10.0%
45-49	10.25%	11.75%	1.25%	1.25%	11.5%	13.0%
50-54	10.25%	14.75%	1.25%	1.25%	11.5%	16.0%
55-57	10.25%	19.75%	1.25%	1.25%	11.5%	21.0%
58-59	10.25%	25.75%	1.25%	1.25%	11.5%	27.0%
60-65	10.25%	29.75%	1.25%	1.25%	11.5%	31.0%

Les cotisations de l'employeur augmentent fortement avec l'âge du collaborateur concerné. Il peut donc avoir des variations importantes de la charge pour la Ville dans les 3 cas suivants :

1. A la hausse : lorsque plusieurs collaborateurs changent de classe, en principe chaque 2 à 5 ans en fonction de leurs âges.
2. A la hausse : lorsque que le conseil titularise des collaborateurs auxiliaires qui passent du plan C (cotisations variant de 2 à 11%) au plan A susmentionné,
3. A la baisse : lorsque la Ville engage un jeune collaborateur pour remplacer un autre parti à la retraite.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Fonctionnement		Caisse de pension	

Question 3 : Quel est l'état actuel de la caisse de pension ? Quelles sont ses perspectives ?

Réponse

Grâce à une année 2019 très positive (rendement net des placements supérieur à 10 %), la caisse a terminé l'année avec un taux de couverture de 98.8 %.

La CPVS a passablement grandi avec l'arrivée des collaborateurs de Sierre Energie au 1er janvier 2020 (démarrage de Oiken SA) et l'affiliation des collaborateurs de la police municipale de Sierre avec la formation de la PRVC. Au début de cette année, nous comptons 1'148 affiliés actifs et une fortune totale de CHF 443.8 millions de CHF.

2020 est une année beaucoup plus volatile pour les raisons connues de tous. Malgré des variations de cours très violentes en mars - avril, les rendements de la fortune sont actuellement légèrement négatifs. Nous tablons - sauf revirement brutal d'ici à la fin de l'année – sur un résultat déficitaire mais qui ne devrait pas nécessiter d'actions particulières.

Nous avons l'ambition de continuer à grandir raisonnablement et avons entamé des discussions avec des acteurs du secteur public aujourd'hui affiliés à d'autres institutions.

Document de travail à l'usage du Conseil général

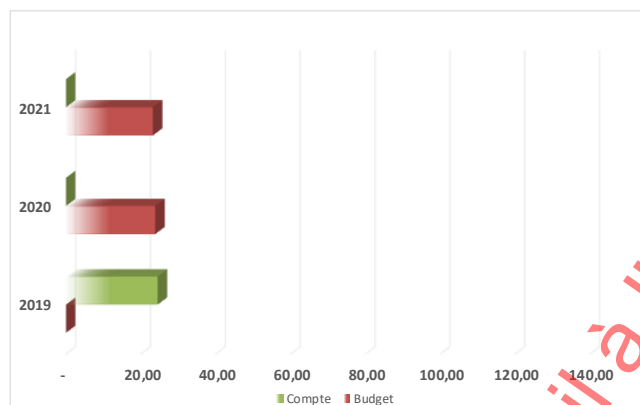
1 Administration Générale & Finances

A. Compte de fonctionnement

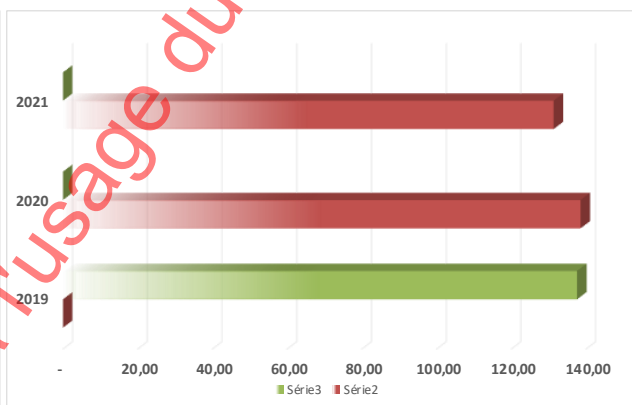
Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Fonctionnement Dicastère 1	Compte - 2019 [CHF]	Budget - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2021 - C 2019	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	24 484 134,27	23 820 000	23 200 000	-620 000	-2,60	-1 284 134,27	-5,24
Revenus financiers	137 586 576,42	138 500 000	131 310 000	-7 190 000	-5,19	-6 276 576,42	-4,56
Résultat	113 102 442,15	114 680 000	108 110 000	-6 570 000	-5,73	-4 992 442,15	-4,41

Total des Charges



Total des Revenus



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	100.3000	Traitement des autorités et juges	49

Question 5 : Pour quelles raisons les traitements et indemnités des autorités et juges sont mentionnés comme des charges liées étant donné qu'ils doivent être rediscutés au début de chaque législature ?

Réponse

Les articles 8 et 9 du RCO (règlement communal d'organisation) prévoient que le traitement du président et des conseillers municipaux sont fixés par le conseil municipal au début de chaque période législative. Quant au traitement du juge de commune, il dépend du volume d'affaire puisqu'il est rétribué à l'acte. Partant, selon notre appréciation, il s'agit de charges liées. Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal considère que ces traitements et indemnités sont des dépenses liées au sens de l'article 68 OGFCo.

B. Compte des investissements

Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Investissements Dicastère 1	Compte - 2019 [CHF]	Budget - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2020 - C 2019	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	290 889,79	200 000	500 000	300 000	150,00	209 110,21	71,89
Recettes d'investissements	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	290 889,79	200 000	500 000	300 000	150,00	209 110,21	71,89



2 Economie & tourisme

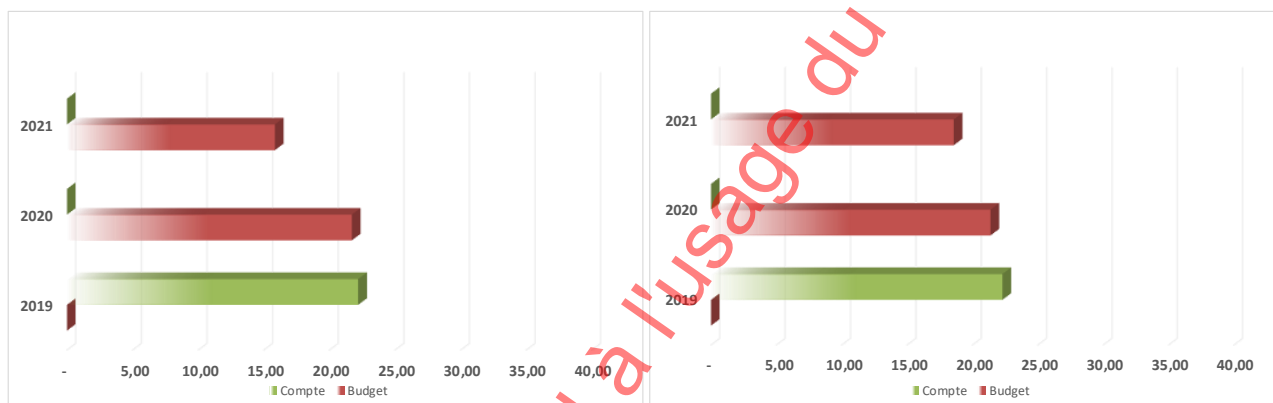
A. Compte de fonctionnement

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Fonctionnement Dicastère 2	Compte - 2019	Budget - 2020	Budget - 2021	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2021 - C 2019	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	22 189 946,05	21 699 000	15 840 000	-5 859 000	-27,00	-6 349 946,05	-28,62
Revenus financiers	22 289 780,65	21 380 000	18 570 000	-2 810 000	-13,14	-3 719 780,65	-16,69
Résultat	99 834,60	-319 000	2 730 000	3 049 000	-955,80	2 630 165,40	2634,52

Total des Charges

Total des Revenus



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	260.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	63

Question 8 : Engagement du chef de service : pour quelle date l'engagement interviendra-t-il ? Quel est le cahier des charges de ce nouveau chef de service ?

Réponse

L'engagement du chef de service est prévu pour le premier trimestre 2020.

La mission du service est de valoriser l'image de Sion et développer son attractivité. L'objectif principal est de capitaliser sur les investissements réalisés dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation afin de développer de la valeur ajoutée économique.

Parallèlement nous souhaitons fédérer tous les acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, culturels, économiques ou touristiques, sportifs et autres autour d'une marque dont les valeurs et l'identité sont partagées par tous.

Les responsabilités principales du chef de service sont les suivantes :

Stratégie d'attractivité autour de la marque Impulsion : mise en œuvre de la stratégie d'attractivité, du plan marketing, de la politique de promotion au travers des événements ;

Promotion économique : porte d'entrée à la Ville pour la promotion exogène en collaboration avec les instances cantonales. Personne de contact dans l'administration pour toute question économique de la part d'entreprises établies. Lien entre la Ville et les associations économiques et les associations faîtières ;

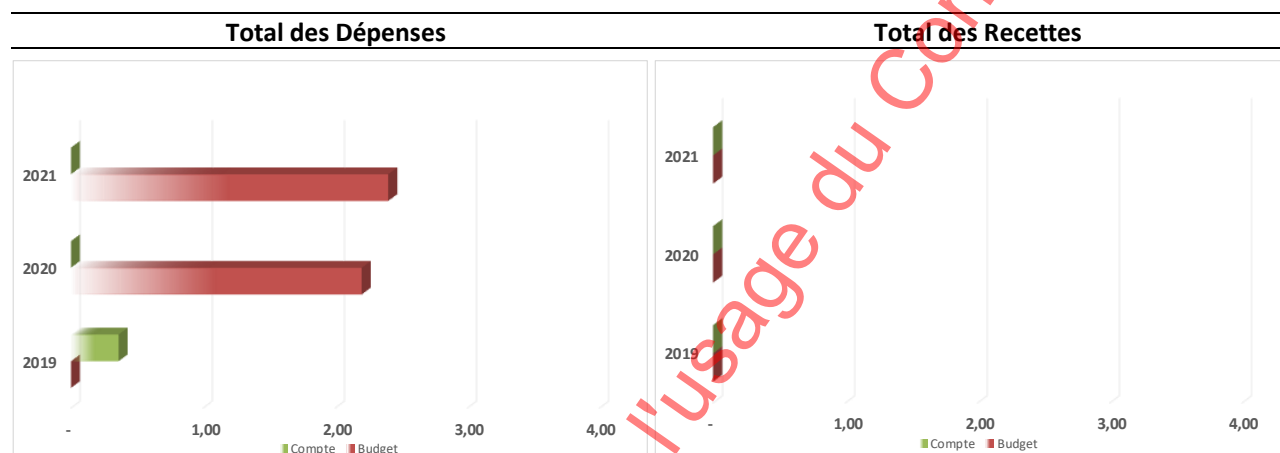
Promotion touristique : en collaboration avec l'office du tourisme et les autres acteurs de la branche touristique, mise en œuvre des lignes directrices de la politique locale du tourisme.

Innovation : mise en œuvre de la politique d'innovation de la Ville en collaboration avec les acteurs établis (Energypolis, The Ark, Espace Création) afin de valoriser les projets à valeur ajoutée.

B. Compte des investissements

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Investissements Dicastère 2	Compte - 2019	Budget - 2020	Budget - 2021	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2020 - C 2019	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	360 000,00	2 200 000	2 400 000	200 000	9,09	2 040 000,00	566,67
Recettes d'investissements	-	-	-	-	0,00	-	0,00
Excédent de dépenses	360 000,00	2 200 000	2 400 000	200 000	9,09	2 040 000,00	566,67



3 Education & Culture

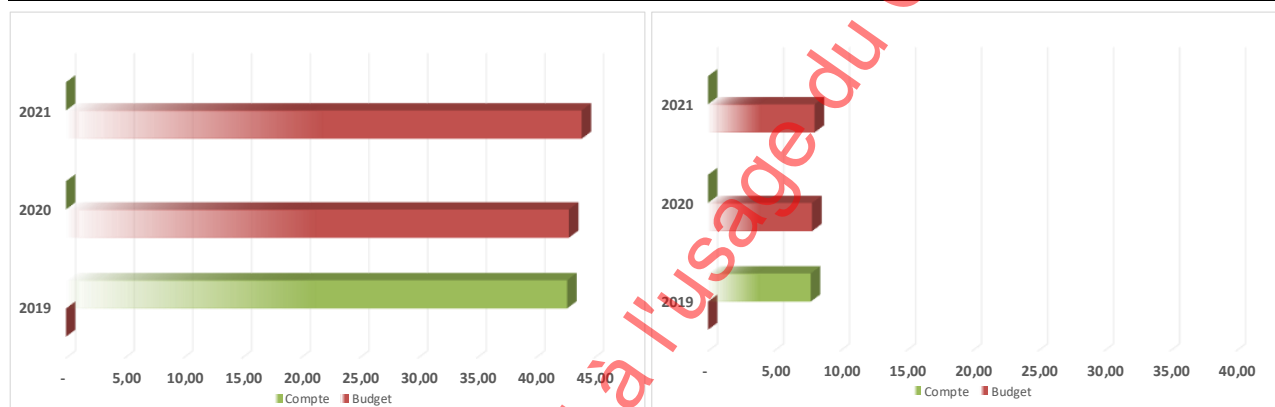
A. Compte de fonctionnement

Dicastère 3: Education et Culture

Fonctionnement	Compte - 2019	Budget - 2020	Budget - 2021	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2021 - C 2019	
Dicastère 3	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	42 701 597,14	42 850 000	43 940 000	1 090 000	2,54	1 238 402,86	2,90
Revenus financiers	7 780 381,20	7 880 000	8 070 000	190 000	2,41	289 618,80	3,72
Résultat	-34 921 215,94	-34 970 000	-35 870 000	-900 000	2,57	-948 784,06	2,72

Total des Charges

Total des Revenus

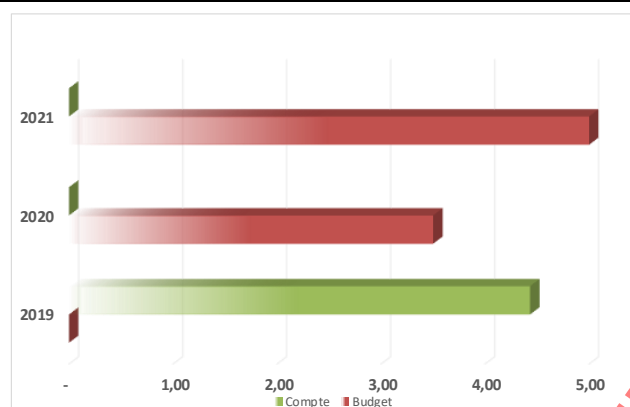


B. Compte des investissements

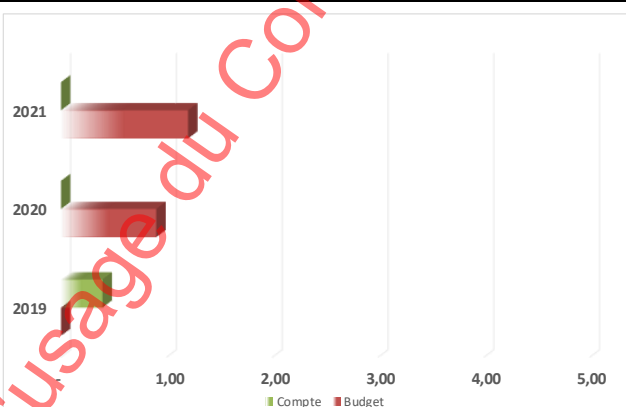
Dicastère 3: Education et Culture

Investissements Dicastère 3	Compte - 2019 [CHF]	Budget - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2020 - C 2019	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	4 432 435,10	3 500 000	7 400 000	3 900 000	111,43	2 967 564,90	66,95
Recettes d'investissements	391 209,00	900 000	1 200 000	300 000	33,33	808 791,00	206,74
Excédent de dépenses	4 041 226,10	2 600 000	6 200 000	3 600 000	138,46	2 158 773,90	53,42

Total des Dépenses



Total des Recettes



4 Affaires sociales

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 4: Affaires Sociales

Fonctionnement Dicastère 4	Compte - 2019	Budget - 2020	Budget - 2021	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2021 - C 2019	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	31 848 934,26	34 580 000	32 420 000	-2 160 000	-6,25	571 065,74	1,79
Revenus financiers	5 420 630,61	6 025 000	1 880 000	-4 145 000	-68,80	-3 540 630,61	-65,32
Résultat	-26 428 303,65	-28 555 000	-30 540 000	-1 985 000	6,95	-4 111 696,35	15,56

Total des Charges

Total des Revenus



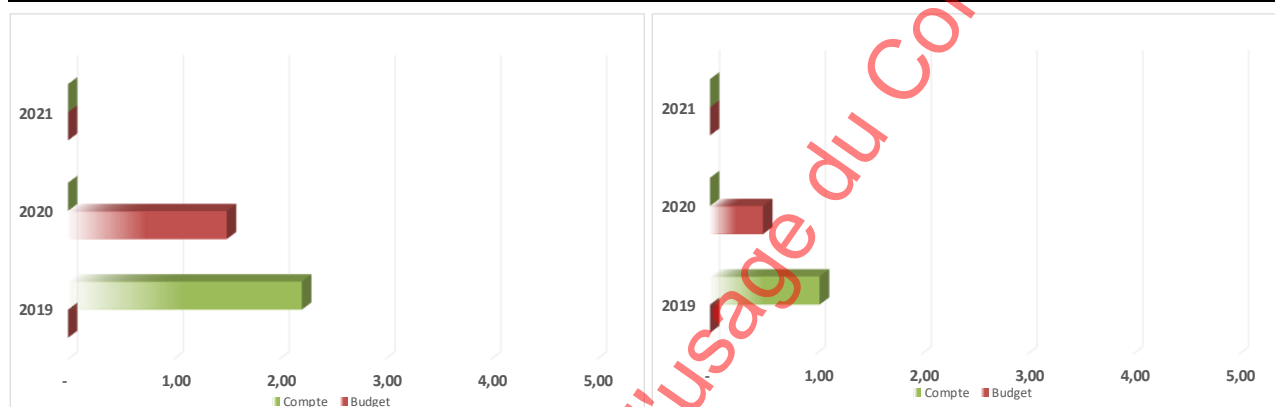
B. Compte des investissements

Dicastère 4: Affaires sociales

Investissements Dicastère 4	Compte - 2019 [CHF]	Budget - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2020 - C 2019	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 209 695,67	1 500 000	-	-1 500 000	-100,00	-2 209 695,67	-100,00
Recettes d'investissements	1 035 560,00	500 000	-	-		-1 035 560,00	
Excédent de dépenses	1 174 135,67	1 000 000	-	-1 500 000	-150,00	-1 174 135,67	-100,00

Total des Dépenses

Total des Recettes



5 Sécurité publique

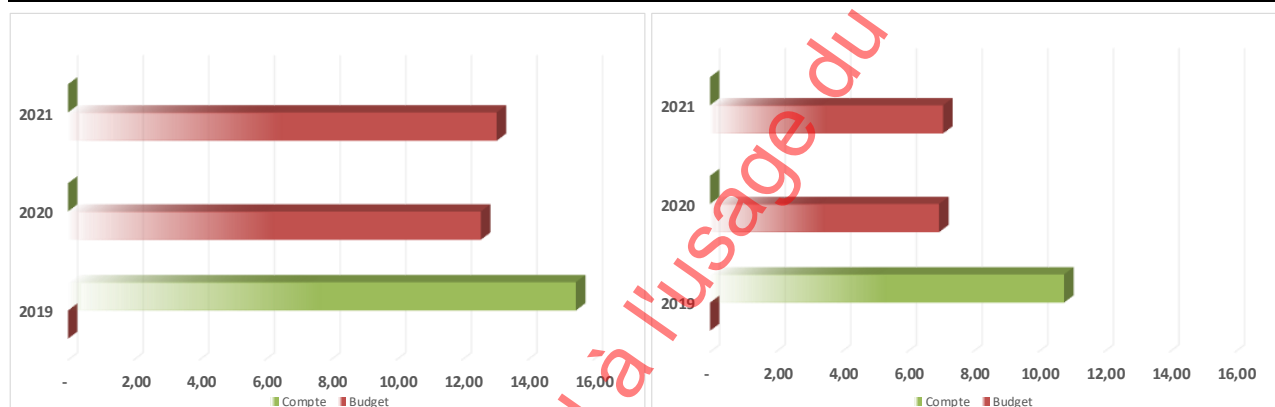
A. Compte de fonctionnement

Dicastère 5: Sécurité publique

Fonctionnement Dicastère 5	Compte - 2019	Budget - 2020	Budget - 2021	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2021 - C 2019	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	15 475 834,69	12 580 000	13 060 000	480 000	3,82	-2 415 834,69	-15,61
Revenus financiers	10 786 649,46	6 980 000	7 100 000	120 000	1,72	-3 686 649,46	-34,18
Résultat	-4 689 185,23	-5 600 000	-5 960 000	-360 000	6,43	-1 270 814,77	27,10

Total des Charges

Total des Revenus



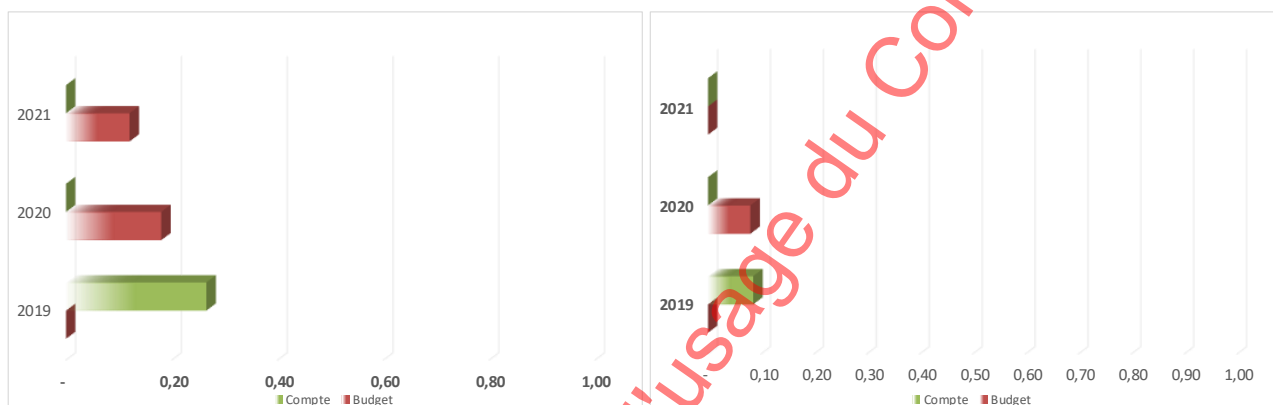
B. Compte des investissements

Dicastère 5: Sécurité publique

Investissements Dicastère 5	Compte - 2019 [CHF]	Budget - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2020 - C 2019	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	265 247,95	180 000	120 000	-60 000	-33,33	-145 247,95	-54,76
Recettes d'investissements	85 296,00	80 000	-	-80 000		-85 296,00	
Excédent de dépenses	179 951,95	100 000	120 000	20 000	20,00	-59 951,95	-33,32

Total des Dépenses

Total des Recettes



6 Travaux publics & Environnement

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 6: Travaux publics et Environnement

Fonctionnement Dicastère 6	Compte - 2019 [CHF]	Budget - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Ecart B 2021 - B 2020 [CHF] [%]		Ecart B 2021 - C 2019 [CHF] [%]	
Charges financières	47 608 894,06	46 830 000	44 780 000	-2 050 000	-4,38	-2 828 894,06	-5,94
Revenus financiers	30 249 568,30	30 470 000	29 650 000	-820 000	-2,69	-599 568,30	-1,98
Résultat	-17 359 325,76	-16 360 000	-15 130 000	1 230 000	-7,52	2 229 325,76	-12,84

Total des Charges

Total des Revenus



B. Compte des investissements

Dicastère 6: Travaux publics et environnement

Investissements Dicastère 6	Compte - 2019 [CHF]	Budget - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2020 - C 2019	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	12 256 757,84	14 580 000	13 470 000	-1 110 000	-7,61	1 213 242,16	9,90
Recettes d'investissements	1 950 874,50	3 740 000	4 290 000	550 000	14,71	2 339 125,50	119,90
Excédent de dépenses	10 305 883,34	10 840 000	9 180 000	-1 660 000	-15,31	-1 125 883,34	-10,92



7 Bâtiments & Constructions

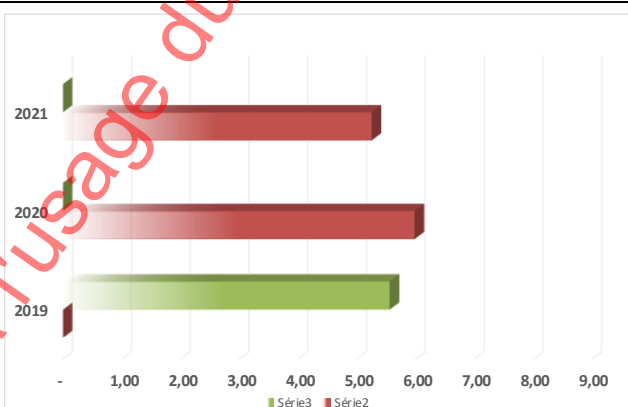
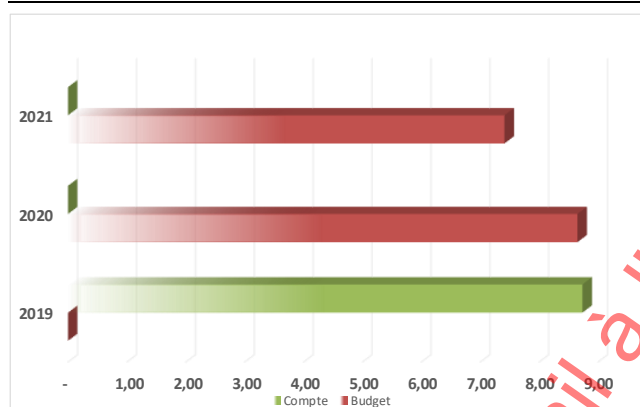
A. Compte de fonctionnement

Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Fonctionnement	Compte - 2019	Budget - 2020	Budget - 2021	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2021 - C 2019	
Dicastère 7	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	8 734 192,34	8 650 000	7 410 000	-1 240 000	-14,34	-1 324 192,34	-15,16
Revenus financiers	5 556 224,00	5 980 000	5 250 000	-730 000	-12,21	-306 224,00	-5,51
Résultat	-3 177 968,34	-2 670 000	-2 160 000	510 000	-19,10	1 017 968,34	-32,03

Total des Charges

Total des Revenus



B. Compte des investissements

Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Investissements Dicastère 7	Compte - 2019 [CHF]	Budget - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2020 - C 2019	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	3 034 071,64	2 620 000	2 230 000	-390 000	-14,89	-804 071,64	-26,50
Recettes d'investissements	800 000,00	50 000	-	-50 000	-100,00	-800 000,00	-100,00
Excédent de dépenses	2 234 071,64	2 570 000	2 230 000	-340 000	-13,23	-4 071,64	-0,18



8 Urbanisme & Mobilité

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Fonctionnement Dicastère 8	Compte - 2019 [CHF]	Budget - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2021 - C 2019	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	29 622 160,84	29 200 000	30 600 000	1 400 000	4,79	977 839,16	3,30
Revenus financiers	15 380 175,37	14 675 000	15 080 000	405 000	2,76	-300 175,37	-1,95
Résultat	-14 241 985,47	-14 525 000	-15 520 000	-995 000	6,85	-1 278 014,53	8,97

Total des Charges

Total des Revenus



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Subventions	856.3634	Subventions aux entreprises publiques	250

Question 29 : Quel est le coût de la nouvelle ligne Aproz-Sion ? Quelle est l'économie que la ville fait suite à la suppression de la ligne Uvrier-Sion ?

Navette autonome : pourquoi une baisse de subvention ?

Quel est l'impact actuel de ces navettes pour notre ville ? Quel est l'intérêt des autres villes ou des autres entités pour ces navettes ?

Réponse

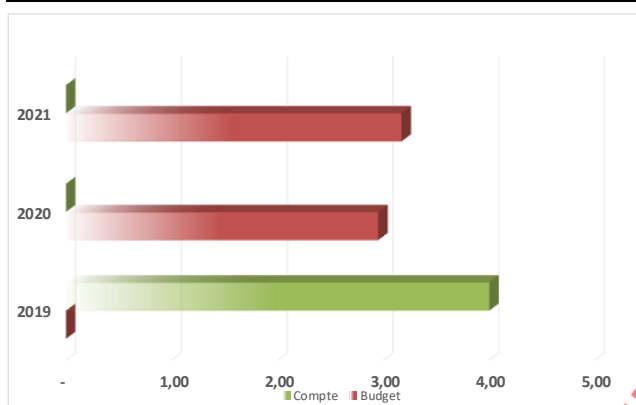
- Le coût de la ligne Aproz-Sion est budgétée, hors déduction des subventions cantonales, à Frs. 940'000.-.
- La suppression de la branche Platta-Uvrier dans la nouvelle configuration du réseau en vigueur dès mi-décembre 2020 conduit à une économie estimée par l'exploitant de Frs. 400'000.- à Frs. 500'000.-
- La baisse de la subvention résulte de la volonté du Conseil municipal de réduire la participation de la Ville dans le projet des navettes, le financement de la circulation des navettes est de fait assuré jusqu'à mi-2021.
- La ville de Sion participe au projet européen AVENUE (European Union's Horizon 2020 Research and Innovation Programme) en tant qu'entité participante) en testant la mobilité autonome sur demande à Uvrier dès décembre 2020 et pour une durée de 6 mois. Les véhicules autonomes promettent d'être la prochaine révolution dans le domaine des transports et tester cette mobilité dans un tissu peu dense fait sens. C'est dans ce type de configuration où le transport public « classique » n'est pas rentable qu'un transport public à la demande peut devenir compétitif. L'innovation est de le faire avec des navettes autonomes permettant de faire un pas de plus vers la mobilité de demain. CarPostal, la HES-SO ainsi que l'EPFL profiteront de ce test pour mieux comprendre les interactions « machine » / utilisateurs ainsi que la demande de transport en commun dans un quartier peu dense.

B. Compte des investissements

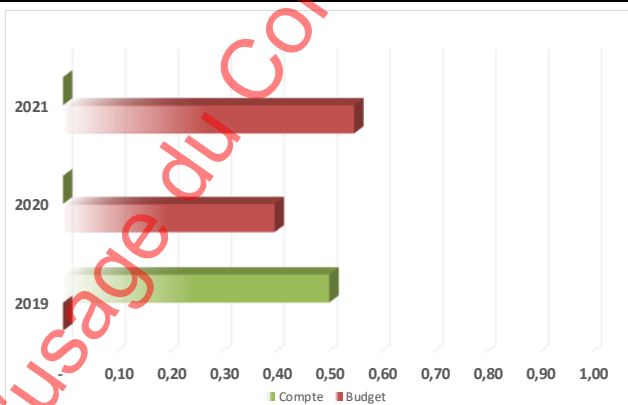
Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Investissements Dicastère 8	Compte - 2019 [CHF]	Budget - 2020 [CHF]	Budget - 2021 [CHF]	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2020 - C 2019	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	4 000 470,08	2 950 000	3 170 000	220 000	7,46	-830 470,08	-20,76
Recettes d'investissements	503 057,55	400 000	550 000	150 000	37,50	46 942,45	9,33
Excédent de dépenses	3 497 412,53	2 550 000	2 620 000	70 000	2,75	-877 412,53	-25,09

Total des Dépenses



Total des Recettes



9 Sport, Jeunesse & Loisirs

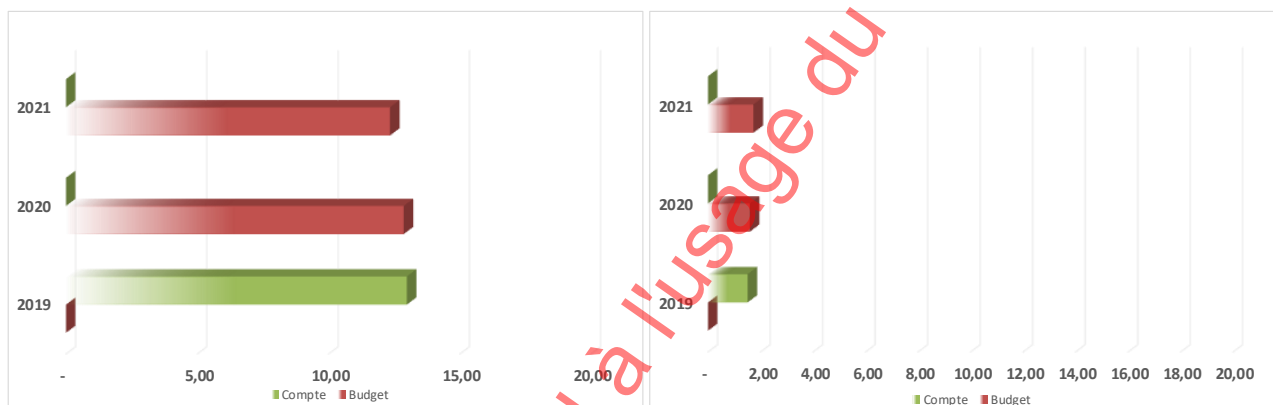
A. Compte de fonctionnement

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Fonctionnement Dicastère 9	Compte - 2019	Budget - 2020	Budget - 2021	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2021 - C 2019	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	12 982 202,25	12 860 000	12 340 000	-520 000	-4,04	-642 202,25	-4,95
Revenus financiers	1 508 008,00	1 590 000	1 730 000	140 000	8,81	221 992,00	14,72
Résultat	-11 474 194,25	-11 270 000	-10 610 000	660 000	-5,86	864 194,25	-7,53

Total des Charges

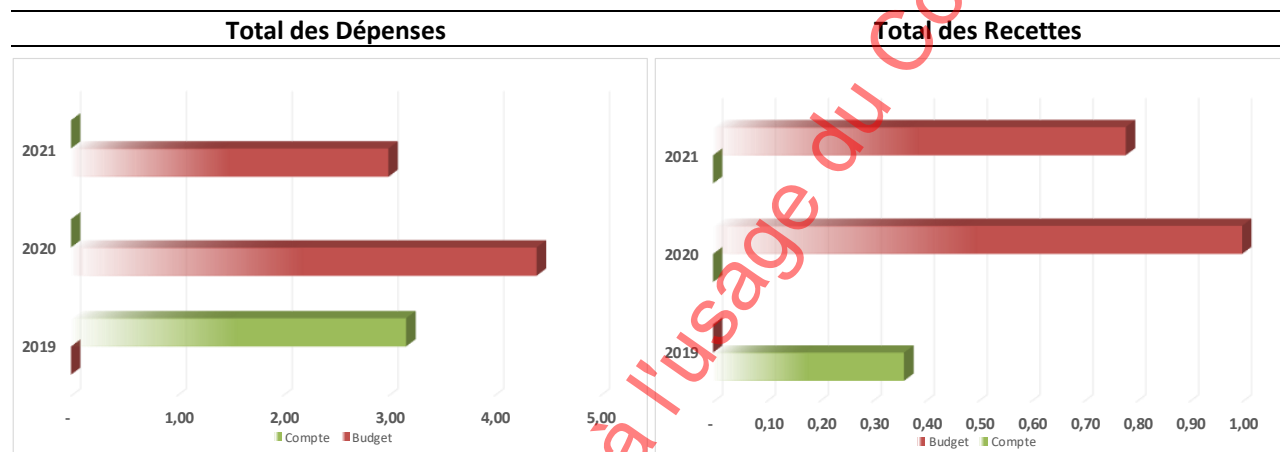
Total des Revenus



B. Compte des investissements

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Investissements	Compte - 2019	Budget - 2020	Budget - 2021	Ecart B 2021 - B 2020		Ecart B 2020 - C 2019	
Dicastère 9	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	3 166 668,93	4 400 000	3 000 000	-1 400 000	-31,82	-166 668,93	-5,26
Recettes d'investissements	361 000,00	1 100 000	780 000	-320 000	-29,09	419 000,00	116,07
Excédent de dépenses	2 805 668,93	3 300 000	2 220 000	-1 080 000	-32,73	-585 668,93	-20,87



III. AMENDEMENTS

Suite à l'étude du projet de budget 2021 et après vote à l'unanimité des 15 membres présents, la commission renonce à déposer des amendements à ce stade, mais se réserve le droit de le faire ultérieurement, comme le permet le règlement du conseil général, article 25.

IV. CONCLUSIONS

MCH2 INDICATEURS ET AMORTISSEMENTS

Le budget 2021 est publié sur la base du nouveau modèle comptable harmonisé au niveau suisse MCH2. Les comptes de résultat sont dorénavant représentés avec une numérotation à 4 niveaux et apportent par conséquent une transparence supplémentaire. Les indicateurs financiers ont été adaptés et sont désormais au nombre de 8. Ces derniers sont moins favorables que précédemment mais permettront une meilleure comparaison avec les autres communes.

Les taux d'amortissement ont été revus et seront appliqués de manière dégressive. Cette modification a une incidence notable sur les résultats des différents dicastères. L'ensemble des amortissements reste cependant proche de ceux que nous avons connus ces dernières années (9.7% contre 10.1% pour le budget 2020)

Principaux taux d'amortissement appliqués

Nature de l'investissement	Taux 2020 (constant)	Nouveau taux 2021 (dégressif)
Equipements informatiques	25%	50%
Achats de participations	25%	selon risque
Subventions d'investissements	10%-25%	10%
Bâtiments, parkings	10%	8%
Installations, équipements et véhicules	20-25%	35%
Réseau routier communal	10%	7%
Frais d'études*	25%	50%
Structures techniques (steps, réseau d'eau, éclairage, etc)	variable	7%
Aménagements espaces publics	10	8%

*Remarque : tous les frais d'étude seront amortis séparément des investissements.

PRIORISATION DES INVESTISSEMENTS

Sur cette dernière année de législature, le Conseil général a accepté plusieurs crédits d'engagement totalisant presque CHF 100mios d'investissement (Pôle musical CHF 11mios, Ancien Hôpital CHF 25mios, Centre Scolaire de Champsec CHF 22mios, Piscine CHF 11mios, Salle de Congrès CHF 25mios par une nouvelle association). Cela réduit considérablement la marge de manœuvre de la Ville pour d'autres investissements non liés.

Selon la planification financière, des investissements nets de CHF 25mios sont prévus annuellement. La Ville devra donc obligatoirement prioriser ces engagements en fonction des besoins et des opportunités. La COGEST y restera attentive.

COVID – CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui n'est pas encore terminée. Cette crise a bien évidemment un impact sur le budget 2021. En effet, la Ville doit s'attendre à des pertes de revenus et des dépenses supplémentaires. Dans les dépenses supplémentaires, il y aura, par exemple, les mesures de soutien nécessaires pour relancer l'économie. Au niveau des pertes de revenus, nous devons nous attendre, notamment à une perte fiscale, à des baisses de rentrée de location de terrasses, des entrées des piscines, des entrées des loyers commerciaux, diminution de recettes de l'aéroport. A noter, toutefois qu'il semble, pour l'instant, ne pas y avoir d'augmentation au niveau de l'aide sociale.

Charges

Matériel de protection	Crédit supp.	75 000.00 CHF	Budget supp. utilisé à plus de 90%
Campagne de comm.	Crédit supp.	200 000.00 CHF	Budget supp. utilisé à 100%
Solidarité et relance	Crédit supp.	500 000.00 CHF	Budget supp. utilisé à 20%

ASLAE : en attente d'une décision de la Confédération sur une aide extraordinaire.

Pour l'instant, pas d'augmentation au niveau de l'aide sociale.

Revenus

Pour notre ville, en termes financiers, c'est la baisse attendue des recettes fiscales qui nous impactera le plus.

Impossible à chiffrer pour l'instant, mais on peut s'attendre à une perte en millions de francs (3-4 mios ??).

La hauteur de la baisse dépendra de l'évolution de la situation ces prochains mois...

La perte exacte pour 2020 sera connue à l'issue des travaux de taxation de l'année 2020, soit à l'horizon 2023-2024.

Loyers commerciaux	Manco de	65 000.00 CHF	Nouvelles mesures et FC Sion ?
Terrasses	Manco de	55 000.00 CHF	
Forains, brocantes, lotos, manifs, etc.	Manco de	100 000.00 CHF	
Recettes PRVC (amendes)	Forte diminution des amendes	(300'000.00 CHF / 400'000.00 CHF)	
Piscines	manco d'envi	200 000.00 CHF	
Aéroport	Forte diminution des recettes	(en 1,0 mio CHF)	

(prévision fournie par la Ville de Sion)

POSTE DE CHEF(-FE) DE SERVICE DU DICASTERE 2 « ECONOMIE, INNOVATION & TOURISME »

Suite à l'acceptation par le conseil général d'un amendement du budget 2020, la municipalité voyait la création d'un poste de chef(-fe) de service du dicastère économie, innovation et tourisme refusée par le plenum.

Le projet n'a toutefois pas été abandonné, ce dicastère étant le seul de notre commune à ne pas fonctionner sur le principe d'un binôme conseiller(ère) municipal(e) – chef(fe) de service. Il a par contre été fondamentalement repensé et figure à nouveau au budget 2021. Il ne s'agit plus à proprement parler de la création d'un nouveau poste, mais plutôt de la revalorisation d'un poste existant, s'intégrant dans une nouvelle organisation de travail au sein de la chancellerie. Le cas échéant, le secrétaire administratif actuel deviendrait chef de service, tout en gardant sa fonction de secrétaire substitut, ses autres tâches étant réparties entre les collaboratrices et les collaborateurs de la chancellerie.

La mission du chef de service serait de définir et mettre en œuvre la stratégie d'attractivité économique et touristique de la Ville. Elle se déclinerait en quatre axes principaux : économie, innovation, tourisme et marque territoriale.

MOBILITE - LIGNES DE BUS

Depuis quelques années, la Ville améliore considérablement son offre de transports publics, d'une part en augmentant les cadences et d'autre part en créant des nouvelles lignes de bus. Pour 2021, nous citerons notamment la nouvelle ligne Aproz-Sion, dont le coût annuel est estimé à CHF 940'000 hors subvention cantonale.

Elle a également pris le parti de supprimer la ligne Sion-Uvrier, soit une économie d'environ CHF 400'000.- à CHF 500'000.- par année.

De plus l'offre de gratuité des bus du vendredi et du samedi (coût CHF 54'000.00) ne sera pas reconduite en 2021. Néanmoins nous pouvons constater que la gratuité des lignes de bus a permis une augmentation significative de la fréquentation (+ 19% hors Covid).

Parallèlement, la gratuité des parkings le vendredi soir et samedi d'un montant de CHF 250'000.00, qui est également appréciée, est maintenue.

Pour quelques membres de la Cogest il semble y avoir un manque de cohérence dans ce choix.

MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET PLANIFICATION FINANCIERE

La Cogest constate à regret que la marge d'autofinancement est en forte baisse. En effet, la marge moyenne figurant aux 6 derniers comptes se situe à 84.3 % et celle budgétée pour 2021 se monte à 58.2 %.

Dans la planification financière 2022/2025, le Conseil municipal souhaite conserver un niveau d'investissement net de CHF 25mios/an. L'objectif est double, le premier est l'entretien des infrastructures existantes, le second consiste en le développement de nouvelles infrastructures pour répondre aux attentes de la population, le soutien à l'économie locale n'en sera que renforcé, la Cogest partage cette démarche.

Cependant, cette décision ne permettra pas à la Ville de Sion d'améliorer sa marge d'autofinancement. En conséquence, la Ville devra faire appel à l'emprunt pour financer ses investissements et son niveau d'endettement net poursuivra sa progression (CHF 139.2mios en 2025).

D'autre part, comme le montre la planification financière 2022/2025, la Ville de Sion entre dans une zone de turbulences financières liées aux nombreuses incertitudes dues à la réforme de l'imposition des entreprises et aux effets à long terme du COVID sur les entreprises sédunoises. La Cogest souhaite que la Ville demeure vigilante lors l'élaboration de son plan de législature 2021/2024 afin de ne pas prêter les investissements futurs et de conserver l'attractivité de la Ville.

GENERALITES SUR LE BUDGET 2021 - PISTES D'AMELIORATIONS POUR LES ANNEES FUTURES

La Commune de Sion n'a plus connu de budget négatif depuis 2011, ni de comptes négatifs depuis 2001. Divers éléments exogènes – parmi eux la pandémie et la RFFA - impactent toutefois fortement le budget 2021, qui se solde par un excédent de charges de CHF 4.95mios, en dépit d'une réduction des charges de fonctionnement de quelque CHF 9.48mios par rapport au budget 2020. Dans un tel contexte, on remarque entre autres tout l'intérêt que peut revêtir le fait de disposer d'une possibilité de céder un actif du patrimoine financier pour amortir les conséquences d'une période plus difficile.

Afin de compenser les pertes de rentrées fiscales sur les entreprises, l'exécutif explore plusieurs voies.

Avec les autres villes valaisannes, il poursuit ses négociations auprès du Conseil d'Etat en vue de faire reconnaître et prendre en compte les charges de centralité. L'idée défendue consisterait non pas à demander une modification de la péréquation financière ou de la répartition des tâches – processus particulièrement complexes – mais à obtenir l'octroi d'une indemnisation versée directement par le canton, à l'instar de ce qui se pratique dans le canton de Berne.

Un autre objet discuté entre les villes et le canton est la révision de la loi fixant la contribution des communes sièges d'écoles cantonales de degré tertiaire. Si les villes veulent bien participer financièrement à l'implantation de telles écoles sur leur territoire par la mise à disposition du terrain et une contribution à l'investissement, elles demandent l'abrogation de la participation aux charges d'exploitation (10% de la masse salariale); pour Sion, cela représente entre CHF 3 et 4 millions de francs par année.

En parallèle, l'exécutif mènera notamment une analyse des tâches de la municipalité.

REMERCIEMENTS

La Commission remercie le Président de la Ville, les Conseillères et Conseillers communaux ainsi que les Chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année dans des conditions bien souvent rendues difficiles par les événements sanitaires.

La Commission relève l'excellente qualité de la présentation du budget faite par M. Dondainaz et l'en remercie vivement. Elle souligne également l'effort important fourni par le Service des finances pour garantir la lisibilité du document et les comparaisons avec les exercices précédents malgré la transition vers le nouveau plan comptable harmonisé.

V. VOTE FINAL

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter le projet de budget 2021 de la Ville de Sion, sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements.

Commission de gestion du Conseil général de Sion

Le Président

Daniel Ulrich

Le Vice-Président

Dominique Barras

Le Rapporteur

Rey Charles-André

LISTE DES PRESENCES - Examen BUDGET 2021

Membres Permanents		7 octobre 2020	20 octobre 2020	21 octobre 2020	22 octobre 2020	26 octobre 2020	9 novembre 2020	11 novembre 2020	12 novembre 2020	16 novembre 2020
Ulrich Daniel, Président	PLR	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Barras Dominique, Vice-Président	PDC	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rey Charles-André, Rapporteur	PDC	excusé	X	X	X	excusé	X	excusé	X	X
Bornet Patrick, Vice-Rapporteur	PLR	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bornet Ruth	PLR	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Carruzzo Sébastien	Les Verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Fumeaux Dionys	UDC	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gillioz Fernand	PLR	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Maury Cindy	ADG	excusée	X	X	X	X	X	X	X	X
Micheloud Benoît	PDC	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pitteloud Christophe	PDC	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pitteloud Rey Nathalie	Les Verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sierro Christophe	PDC	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Theler Maud	ADG	excusée	X	X	excusée	X	X	X	X	X
Vergères Pierre-Michel	UDC	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Membres Suppléants

Abdi Mahamed	ADG	X								
Betchov Denyse	ADG	X								

Total		14	15	15	14	14	15	14	15	15
--------------	--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------